



**COORDINATION DES ONG
POUR LES DROITS DE L'ENFANT**

RAPPORT D'ACTIVITES 2012

Coordination des ONG pour les droits de l'enfant

Personne de contact : Frédérique Van Houcke

Rue Marché aux Poulets 30 - 1000 Bruxelles

Tél. & Fax : 02/223.75.00

Courriel: info@lancode.be

Site Internet : www.lancode.be

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	5
1. PRESENTATION DE LA CODE.....	9
2. MEMBRES EFFECTIFS ET ASSOCIATIONS OBSERVATRICES DE LA CODE	13
2.1. Membres effectifs	13
1) Amnesty International Belgique francophone	13
2) Association Française Dolto	13
3) ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles	14
4) Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance (BADJE)	15
5) Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE) Belgique	15
6) Conseil de la Jeunesse	16
7) Défense des Enfants International (DEI) Belgique section francophone	17
8) End Child Prostitution and Trafficking of Children for sexual purposes (ECPAT) Belgique	18
9) Ligue des droits de l'Homme	18
10) Ligue des familles	19
11) Plan Belgique	20
12) UNICEF Belgique	21
2.2. Statut d'observateur.....	22
3. FONCTIONNEMENT DE LA CODE	23
3.1. Personnel.....	23
3.2. Siège de la CODE	23
3.3. Gestion administrative et comptabilité.....	24
3.4. Secrétariat social.....	24
3.5. Formation du personnel	24
3.6. Planification des activités	25
3.7. Divers	25
4. CONSEIL D'ADMINISTRATION ET STATUTS	27
5. FINANCEMENT DES ACTIVITES DE LA CODE	29
5.1. Education permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles	29
5.2. Ministre de la Justice.....	30
5.3. Ministre de l'enfance	31
5.4. Autres rentrées financières	31
5.5. Recherche d'autres subsides	31
6. ACTIVITES DE LA CODE.....	33
6.1. Rapport alternatif (suivi)	33
6.2. Publications (Education permanente et autres)	34
1) Réalisation d'analyses et études	34
2) Autres publications.....	41
3) Evaluation de nos productions d'éducation permanente.....	42

6.3. Suivi des Observations finales et des recommandations du Comité des droits de l'enfant (dossiers thématiques)	45
1) Politique générale en matière de droits de l'enfant	45
2) Pauvreté	49
3) Participation	50
4) Violence	50
5) Justice juvénile.....	51
6) Migration	51
7) Relations personnelles avec les parents	53
8) Enseignement, accueil et extrascolaire	54
9) Aide à la jeunesse et famille	55
10) Santé	56
11) Médias et consommation.....	56
12) Coopération au développement	56
6.4. Travail en réseau et participation à divers groupes de travail	57
1) Commission nationale pour les droits de l'enfant	57
2) Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse	58
3) Délégué général aux droits de l'enfant	58
4) Fondation Roi Baudouin	59
5) Kinderrechtencoalitie Vlaanderen (KIRECO)	59
6) Group des ONG et CRIN.....	59
7) Euronet / Eurochild	60
8) Plate-forme « Mineurs en exil »	60
9) Commission Jeunesse de la Ligue des droits de l'Homme	60
10) Groupe Article 40 (ex-Think tank contre l'enfermement)	61
11) Centre interdisciplinaire des droits de l'enfant.....	61
12) What do you think?	62
13) Autres partenaires associatifs	62
6.5. Information sur les droits de l'enfant	63
1) Festival des droits de l'enfant	63
2) Présentations diverses	64
6.6. Collecte et passage d'informations	65
1) Participation à diverses conférences, journées d'étude, formations, etc.	65
2) Abonnements à diverses lettres d'infos.....	66
3) Rencontres.....	67
3) « On parle de nous... ».....	68
6.7. Communication	71
1) Site Internet.....	71
2) Informations aux membres	73
3) Logo et dépliant.....	73
7. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES	75

INTRODUCTION

La Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) est un réseau d'associations qui a pour objet de veiller à la bonne application de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant¹ en Belgique, via un travail d'étude, d'information et de plaidoyer. Elle est notamment responsable de la rédaction du Rapport alternatif sur l'application de la Convention en Belgique, qui est destiné au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies et réalisé en collaboration avec la Kinderrechtencoalitie Vlaanderen (KIRECO).

Le présent rapport d'activités couvre l'année 2012 et est destiné à nos membres, nos partenaires et nos pouvoirs subsidiaires.

Si nous devons résumer l'année 2012, nous pourrions dire qu'elle a été marquée par de nombreuses rencontres avec des professionnels des droits de l'enfant et de l'Aide à la jeunesse dans le cadre de notre étude 2012 sur les relations entre enfants placés et familles d'origine, mais aussi par notre nouvelle participation à l'organisation de la seconde édition du Festival ZERO>18, ainsi que par le dépôt d'une requête en annulation contre la loi du 16 novembre relative à la détention d'enfants en centres fermés.

Plus précisément, cette année 2012 a aussi été largement consacrée à nos activités d'éducation permanente (analyses et étude) sur les droits de l'enfant en Belgique et à notre travail en réseau, tant au niveau institutionnel que non institutionnel.

Rappelons que depuis 2007, la CODE est reconnue à titre définitif comme association d'éducation permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans l'axe « Etude et analyses ». Dans ce cadre, elle réalise, par année, une étude et quinze analyses portant sur des thématiques concernant les droits de l'enfant liées à des secteurs d'enfance en difficulté et/ou des sujets d'actualité. Ce travail conséquent, au vu de nos forces vives, a constitué le fil rouge des activités de l'année écoulée.

Après une évaluation positive de l'Education permanente relative à un premier contrat programme portant sur la période 2007-2011, la CODE entame un second contrat-programme pour la période 2012-2017.

Le travail d'éducation permanente a été réalisé dans un souci de pluridisciplinarité et de rigueur avec, pour objectif, un meilleur respect des droits de l'enfant dans notre pays.

Cette année, la CODE a porté une attention toute particulière à la question du placement dans l'Aide à la jeunesse et plus précisément aux relations entre les enfants placés et leurs

¹ Ci-après : la Convention.

familles d'origine. Nous y avons consacré l'étude 2012 de la CODE qui porte sur l'état de la situation des enfants placés en Fédération Wallonie-Bruxelles ayant entre 0 et 12 ans, ainsi qu'en l'analyse de la législation en la matière. Notre étude 2013 poursuivra l'analyse de ce thème à travers la mise en œuvre du droit aux relations entre l'enfant placé et sa famille et ses divers facteurs d'influence.

Notre étude a comporté une méthodologie enrichie par la rencontre de nombreux experts du secteur de l'Aide à la jeunesse et des droits de l'enfant, et notamment par l'organisation d'une table ronde avec des professionnels de l'Aide à la jeunesse en octobre 2012.

Cette année, nous avons aussi assuré le suivi de divers dossiers, parmi lesquels on retrouve notamment la lutte contre la pauvreté des enfants, les mineurs étrangers, la justice juvénile, la mendicité, la question de la parentalité, les médias sociaux,...

La CODE a également publié une analyse qui retrace l'histoire de la CODE depuis ses débuts.

D'une manière générale, la CODE est un réseau actif, moteur de projets divers. Des réunions mensuelles permettent un bon échange d'informations entre les membres de la CODE (12 associations à ce jour). C'est l'occasion de prendre position sur certains sujets, de réfléchir aux actions à mener et d'évaluer le travail réalisé.

En 2012, un nouveau membre nous a rejoints. Il s'agit de l'Association Française Dolto, qui est représentée par Philippe Béague, expert en matière de droits de l'enfant.

Tout au long de cette année 2012, la CODE a aussi poursuivi sa participation à divers groupes de travail afin de récolter des informations, d'augmenter et de partager son expertise. Citons notamment notre participation aux travaux de la Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE), du Groupe de suivi de la Convention relative aux droits de l'enfant mis en place par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ) de la Communauté française, ainsi qu'au Comité consultatif du Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE).

Par ailleurs, la CODE a participé aux travaux de plusieurs plate-formes formelles et informelles, mises sur pied par le secteur associatif et qui concernent directement les droits de l'enfant, parmi lesquelles la Plate-forme Mineurs en exil ainsi que la Commission Jeunesse de la Ligue des droits de l'Homme.

Cette année, la CODE est aussi devenue membre du Centre interdisciplinaire en droits de l'enfant (CIDE), qui rassemble des acteurs de l'université et du terrain et qui organise notamment le Certificat interdisciplinaire en droits de l'enfant à l'UCL.

Notons que de bonnes collaborations sont entretenues entre autres avec la Kinderrechtencoalitie Vlaanderen, ainsi qu'avec le Délégué général aux droits de l'enfant et son homologue néerlandophone, le Kinderrechtencommissariaat, à divers moments de l'année.

Comme précisé plus haut, cette année 2012 fut marquée par notre contribution à l'organisation de la deuxième édition du « Festival ZERO>18 » qui se déroula le 25 novembre 2012 à Bruxelles à l'occasion de l'anniversaire de la Convention. Coordonné par le Cabinet du Ministre-Président Rudy Demotte, ministre coordinateur des droits de l'enfant, ce festival fut un grand succès en termes de participation du public, de qualité des spectacles présentés et de collaboration avec le secteur associatif notamment à travers un « Village des droits de l'enfant » riche et vivant, dont la CODE a coordonné l'organisation, avec l'un de ses membres, Badje. Il a permis des collaborations avec divers partenaires, avec des effets positifs ultérieurs.

Enfin, la CODE a introduit une requête en annulation en collaboration avec DEI, la Ligue des droits de l'Homme et UNICEF Belgique contre la loi du 16 novembre 2011 relative à « l'interdiction de la détention des enfants en centres fermés ». En effet, la CODE a depuis de longues années manifesté son opposition à la détention des mineurs dans les centres fermés et la loi, censée l'interdire, la permet encore dans certaines conditions.

D'une manière générale, nous sommes régulièrement sollicités pour partager notre expertise à plusieurs niveaux, que ce soit par des associations, des parlementaires ou des services d'étude de partis politiques, de toutes tendances confondues. Suite à la publication de nos études, nous sommes également contactés à intervalles réguliers par le grand public et par les médias.

Au niveau financier, en 2012, notre situation est restée stable. Comme rappelé plus haut, depuis janvier 2007, nous sommes reconnus par l'Education permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un subside récurrent nous est dès lors attribué et assoit notre situation financière, qui reste toutefois modeste puisqu'à ce jour, elle ne permet d'engager que trois permanents chacun à temps partiel, et de prendre en charge nos frais de fonctionnement.

Nous bénéficions également de subsides émanant de la Ministre de la Justice et du Ministre de l'Enfance, subsides qui ont été reconduits en 2012 et nous avons reçu la confirmation de leur reconduction pour l'année 2013. Notons toutefois des inquiétudes pour le subside de la Justice compte tenu d'un possible transfert de compétences dites « usurpées » du Fédéral vers les Communautés. De nombreux contacts ont été pris en 2012 dans ce cadre, avec une incertitude jusqu'à la fin de l'année 2012 sur sa reconduction possible en 2013.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de notre rapport d'activités et sommes à votre

disposition pour tout complément d'information.

Le 31 mai 2013

Pour la CODE,

Frédérique Van Houcke

Valérie Provost

Simon Roemen

1. PRESENTATION DE LA CODE

La Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) est un réseau de 12 associations qui ont pour point commun de développer une action de promotion et de défense des droits de l'enfant en Belgique et dans le monde.

La CODE a fêté ses 18 ans en 2012. Elle a vu le jour en 1994 dans le cadre de l'élaboration du premier rapport officiel belge sur l'application de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, à l'initiative de la section belge de l'asbl Défense des enfants international (DEI). La CODE s'est constituée en asbl en 2000.

Elle a pour but de :

- Veiller au respect de la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant par la Belgique ;
- Développer une action en matière d'information, de sensibilisation et d'éducation sur les droits de l'enfant.

Les associations qui font actuellement partie de la CODE sont : Amnesty International Belgique francophone, l'Association Française Dolto, ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles, BADJE (Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance), le BICE (Bureau International Catholique de l'Enfance) Belgique, le Conseil de la jeunesse, DEI Belgique section francophone, ECPAT (End Child Prostitution and Trafficking of Children for sexual purposes) Belgique, la Ligue des droits de l'Homme, la Ligue des familles, Plan Belgique et UNICEF Belgique.

Notons que l'Association Française Dolto a présenté sa candidature afin de devenir membre de la CODE le 26 juin 2012. Elle fut invitée à la réunion du 19 septembre et est devenue membre à l'unanimité des membres de la CODE le 27 septembre 2012. L'association Française Dolto est ainsi devenue notre douzième membre.

Notons également que souhaitant élargir son réseau à des acteurs actifs en matière d'enseignement, le 13 février 2012, la CODE a rencontré Anne Chevalier, secrétaire générale de Changements pour l'Égalité (CGé) afin de réfléchir aux collaborations possibles entre nos deux associations. CGé a pris le temps de la réflexion, mais n'a finalement pas souhaité devenir membre de la CODE, faute de moyens humains disponibles.

Une présentation de chacune des associations membres de la CODE est proposée dans la section suivante du présent rapport.

Comme rappelé plus haut, la CODE a pour objet principal de réaliser, en collaboration avec son homologue néerlandophone, la Kinderrechtencoalitie Vlaanderen (KIRECO), le rapport

alternatif au rapport officiel sur l'application de la Convention que l'Etat belge doit remettre tous les cinq ans au Comité des droits de l'enfant² des Nations Unies en vertu de l'article 44 (e) de la Convention.

En vertu de l'article 45 (a) de la Convention, les ONG nationales et internationales sont en effet invitées par le Comité des droits de l'enfant à formuler leurs observations sur l'état du droit et la mise en œuvre de celui-ci afin de compléter les rapports officiels dans les domaines où le rapport du gouvernement n'en fournit pas suffisamment ainsi que dans les domaines sensibles où les ONG considèrent que l'information officielle transmise est incorrecte ou partielle.

Suite à la présentation des rapports officiels et alternatifs³, le Comité des droits de l'enfant remet ses Observations finales à l'Etat belge et l'invite à conformer ses législations et ses pratiques aux principes de la Convention.

Assurer un suivi aux recommandations du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies est un axe central de travail de la CODE.

En sa qualité d'association reconnue par l'Education permanente, la CODE participe également à diverses autres activités :

- Travail en réseau : La CODE souhaite être un carrefour d'informations relatives aux droits de l'enfant en Belgique, en particulier en Fédération Wallonie-Bruxelles ; elle veille à être disponible pour toute demande d'information émanant d'associations (membres ou non), d'administrations, de ministres et de parlementaires, de bureaux d'études de partis politiques et de citoyens. Des informations en lien avec les droits de l'enfant sont par ailleurs diffusées sur le site Internet de la CODE via les rubriques « Actualités » et « Agenda », et via un « Focus ».
- Participation à plusieurs groupes de travail en vue d'une meilleure application de la Convention en Belgique. Parmi ces groupes institutionnels et non institutionnels, on retrouve la Commission nationale pour les droits de l'enfant, le Groupe de suivi de la Convention des droits de l'enfant de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, la Plate-forme « Mineurs en exil », etc.
- Rédaction d'analyses et d'études : Du fait de sa reconnaissance par l'Education permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la CODE est tenue de réaliser une étude et quinze analyses (articles) par an. Ces travaux sont publiés sur le site Internet de la

² Le Comité des droits de l'enfant est l'institution des Nations Unies basée à Genève gardienne de la bonne application de la Convention par les pays signataires.

³ Au rapport alternatif des ONG s'ajoutent celui des ombudsmen et celui des enfants.

CODE et dans certaines revues spécialisées (dont le Journal du Droit des Jeunes). Ces dernières années, les études de la CODE ont porté respectivement sur la mendicité des enfants (2003), l'intégration scolaire des enfants Roms (2004), la réforme de l'adoption (2005), la recherche des origines personnelles (2006), l'éducation aux droits de l'enfant à l'école (2007), l'évaluation du Rapport triennal de la Communauté française relatif à l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant pour la période 2005-2007 (2008), l'impact de la pauvreté sur la santé des enfants (2009), le Rapport alternatif des ONG sur l'application de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant par la Belgique (2010), la pauvreté des familles et droits de l'enfant, sous la forme d'un bilan de l'année 2010 (2011), et sur les relations entre l'enfant entre 0 et 12 ans placé dans le cadre de l'Aide la jeunesse et sa famille (2012).

- Organisation (ou co-organisation) d'autres activités, à titre ponctuel et selon l'actualité : Le « Mois pour les droits de l'enfant » à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de la Convention (2009) et le Festival ZERO<18 (2011 et 2012) ou encore, à la demande et selon nos possibilités, animations à l'attention du grand public sur le thème des droits de l'enfant (par exemple dans le cadre d'un apéro-débat, après un spectacle, dans une Haute école,...).

Des réunions régulières des membres de la CODE définissent les objectifs poursuivis et les activités menées en collaboration avec les permanentes de l'asbl. Ces réunions, qui sont généralement mensuelles, sont aussi des moments privilégiés de partage d'informations.

Cette année 2012, les membres de la CODE se sont réunis les 19 janvier, 16 février, 20 mars, 19 avril, 22 mai, 19 juin (AG annuelle), 18 septembre, 23 octobre, 29 novembre et 18 décembre.

2. MEMBRES EFFECTIFS ET ASSOCIATIONS OBSERVATRICES DE LA CODE

Voici une courte présentation des associations membres de la CODE qui met en exergue leurs compétences et leurs actions spécifiques.

2.1. Membres effectifs

1) Amnesty International Belgique francophone

Amnesty International est un mouvement mondial qui tente d'empêcher certaines des violations les plus graves des droits humains. Ce mouvement de bénévoles est actuellement présent dans 92 pays. Il prend en charge des cas d'enfants, d'hommes et de femmes dont les droits sont bafoués. Reconnaissant que les droits de l'être humain sont indivisibles et interdépendants, Amnesty International oeuvre à la promotion de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et dans d'autres textes internationaux.

Amnesty International défend aussi la cause des enfants en faisant mieux connaître la Convention internationale relative aux droits de l'enfant et toutes les violations dont les enfants sont victimes dans le monde.

Coordonnées :

Personne de contact : Françoise Dieryck (à partir de mars 2012)

Rue Berckmans 9 à 1060 Bruxelles

Tél. : 02/538.81.77 - Fax : 02/537.37.29

Courriel: aibf@aibf.be - Site Internet : www.amnesty.be

2) Association Française Dolto

La mission prioritaire de l'Association Française Dolto est de soutenir les parents et les professionnels de l'enfance et d'effectuer un travail de prévention déterminant pour le bon développement de l'enfant.

Le rôle de l'Association Française Dolto est de soutenir :

- Les compétences des parents et leurs capacités à imaginer leur propre système d'éducation ;
- Les compétences des professionnels et ce rôle si important qu'ils jouent auprès des parents dans une responsabilité partagée de l'éducation des enfants dès la naissance.

Afin de remplir ce rôle, l'ASBL dispose d'une équipe de professionnels (psychologues, psychanalystes, assistants sociaux, etc.) spécialisés dans les questions de soutien à la parentalité et disposant d'une bonne connaissance du terrain.

L'Association Française Dolto est membre de la CODE depuis le 27 septembre 2012.

Coordonnées :

Personne de contact : Philippe Béague

Rue du Trône 214 à 1050 Bruxelles

Tél : 02/731.95.72 - Fax : 02/646.54.56

Courriel : fdolto@skynet.be - Site Internet : www.associationfdolto.be

3) ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles

L'association ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles rassemble des personnes en situation de grande pauvreté et d'autres citoyens qui s'engagent avec eux. Ensemble, ils cherchent à mettre en œuvre des actions de lutte contre la misère. L'association a pour but de permettre à chaque personne, famille ou groupe social de vivre dans des conditions conformes à la dignité humaine et de développer librement des projets pour eux-mêmes et pour l'ensemble de la société, ainsi que de faire respecter l'ensemble des droits des personnes vivant dans la grande pauvreté *[extrait de l'article 1^{er} des statuts]*.

Convaincue que les droits fondamentaux sont indivisibles et interdépendants, l'association pense qu'on ne peut aborder la question des droits de l'enfant sans la lier à celle du droit de vivre en famille. Elle attache une attention particulière à la problématique de la pauvreté des enfants qui est étroitement liée à la réalité de la pauvreté de leur famille et de leur milieu.

ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles est reconnue comme association d'éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle est membre du mouvement international ATD Quart Monde, fondé en 1957 par Joseph Wresinski et des familles vivant dans un bidonville de la région parisienne. Ce mouvement dispose d'un statut consultatif auprès de différentes instances internationales (notamment auprès de : ECOSOC, Conseil de l'Europe, UNICEF, UNESCO).

En 1967, ATD Quart Monde a lancé le mouvement TAPORI, vaste courant mondial qui veut inciter les enfants de tous les milieux à bâtir des liens d'amitié et de paix. Ce mouvement est actif en Belgique, comme dans de nombreux pays du monde.

Coordonnées :

Personne de contact : Dominique Visée-Leporcq

Avenue Victor Jacobs 12 à 1040 Bruxelles

Tél. : 02/647.99.00 - Fax : 02/640.73.84

Courriel : atd-qm.belgique@skynet.be - Site Internet : www.atd-quartmonde.be

4) Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance (BADJE)

BADJE (Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance) est une fédération pluraliste qui regroupe aujourd'hui plus d'une soixantaine de promoteurs issus du milieu associatif et des pouvoirs publics locaux actifs dans le secteur de l'accueil extrascolaire des enfants et des jeunes en Région bruxelloise.

BADJE est un lieu d'information, de rencontre et d'échange ayant pour but de promouvoir une politique cohérente de l'accueil extrascolaire des enfants et des jeunes, de favoriser la participation de ceux-ci à la vie sociale ainsi que leur développement harmonieux. Plus globalement, BADJE agit en vue de la mise en œuvre d'une véritable politique globale de l'enfance en Belgique francophone.

En tant que groupe de réflexion, de coordination, de pression et de défense des intérêts des Bruxellois en matière d'accueil extrascolaire, BADJE déploie ses actions autour de trois axes spécifiques :

- Axe institutionnel et politique : lutte en vue de la reconnaissance de l'accueil extrascolaire, interpellations de responsables politiques, représentation des acteurs de terrain, etc. ;
- Axe de service aux membres : séances d'information « Les midis de Badje », conférences, formations ; bulletin de liaison trimestriel, le « Badje Info » ;
- Axe de visibilité et communication.

Séverine Acerbis, directrice de Badje, est Trésorière de la CODE depuis l'Assemblée générale du 21 juin 2011.

Coordonnées :

Personne de contact : Séverine Acerbis

Rue de Bosnie 22 à 1060 Bruxelles

Tél. : 02/248.17.29 - Fax : 02/242.51.72

Courriel : info@badje.be - Site Internet : www.badje.be

5) Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE) Belgique

L'asbl BICE Belgique est l'antenne belge du BICE International. Le BICE a pour tâche centrale de réfléchir aux droits des enfants qui vivent sur le territoire belge. Le BICE s'inspire des valeurs de l'Évangile et souhaite promouvoir une Église accueillante, solidaire et progressiste. Il est un observatoire de la situation des droits de l'enfant en Belgique. Il réagit à l'actualité tant pour les expériences de bienveillance, qu'en dénonçant les manques et en proposant des améliorations.

Le BICE s'efforce d'être présent dans les lieux où « ça se discute ». Il publie, plusieurs fois par an, des fiches abordant le plus souvent des problèmes concrets, pour en tirer des applications plus générales. Ces fiches font l'objet d'une vaste diffusion par courriel et commencent à figurer sur le jeune forum « Droits de l'enfant » du BICE (<http://www.biceinternational.org>).

Le BICE Belgique participe pleinement aux travaux du BICE International, très engagé au service des droits de l'enfant dans le monde, dans une perspective chrétienne. Il multiplie les activités de sensibilisation, notamment auprès des autorités politiques internationales.

Après une année de participation en tant qu'observateur (initiée le 24 septembre 2009), le BICE Belgique est devenu membre effectif de la CODE suite à la décision prise à l'unanimité des membres de la CODE lors de l'Assemblée générale du 7 septembre 2010.

Jean-Yves Hayez, Président de BICE Belgique, est Secrétaire de la CODE depuis l'Assemblée générale du 21 juin 2011.

Coordonnées :

Personnes de contact : Jean-Yves Hayez et Baudouin Hecquet

Chaussée de Wavre 205 à 1050 Bruxelles

Tél. : 02/647.62.66

Courriel : jyhayez@uclouvain.be et b.hecquet@belgacom.net - Site Internet : www.bice.org

6) Conseil de la Jeunesse

Créé il y a plus de 30 ans, le Conseil de la Jeunesse (ex-CJEF) est un conseil consultatif qui a pour mission de porter la parole des jeunes en Belgique francophone. Cette structure a pour objectif la valorisation de l'image et de l'engagement des jeunes, la promotion de leur expression, leur représentation dans différents organes de concertation, ainsi que la coordination des actions menées par ses membres (83 organisations de jeunesse).

Le Conseil de la Jeunesse exerce une fonction de vigilance et d'interpellation face aux politiques touchant la jeunesse. Diverses commissions ou groupes de travail gèrent les dossiers liés à différents thèmes : emploi, culture, éducation, développement durable, éducation à la citoyenneté, etc. Ces commissions prônent également la participation des jeunes dans les décisions qui les concernent.

Par ailleurs, le Conseil de la Jeunesse est représentatif des jeunes belges francophones auprès du monde politique en général et du Ministre de la Jeunesse en particulier. Le Conseil a vocation à être consulté sur tout ce qui touche de près ou de loin à la jeunesse. Pour se positionner sur des sujets liés aux compétences fédérales, le Conseil de la jeunesse travaille généralement en partenariat avec ses homologues néerlandophones et germanophones. Il

est constitué de l'ensemble des Organisations de Jeunesse reconnues en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Au niveau international, le Conseil détient plusieurs mandats importants : European Youth Forum ; Assemblée générale de l'ONU ; Commission pour le Développement durable ; Convention cadre sur les changements climatiques ; Commission pour le développement social à l'ONU.

Coordonnées :

Personnes de contact : Géraldine Motte, ainsi que Grégory Jac (jusque novembre 2012) et Marie Steiner (à partir de décembre 2012).

Boulevard Léopold II 44 à 1080 Bruxelles

Tél. : 02/413.29.30 - Fax : 02/413.29.31

Courriel : conseil.jeunesse@cfwb.be - Site Internet : www.cjef.be

7) Défense des Enfants International (DEI) Belgique section francophone

Défense des Enfants International (DEI) est une organisation non gouvernementale créée en 1979. Son objectif est d'assurer une action internationale continue, systématique et concertée visant à faire connaître et à protéger les droits de l'enfant. DEI est dotée d'un statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies, de l'UNICEF et du Conseil de l'Europe. L'organisation compte des membres dans plus de 60 pays et des sections nationales dans 40 pays. La section belge de DEI a comme objectif prioritaire de veiller à ce que la Belgique respecte les engagements qui découlent de l'adoption de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Dans ce cadre, elle reçoit toute information faisant état d'une inadéquation de la législation belge ou de pratiques étatiques avec la Convention et effectue toute interpellation nécessaire au respect de celle-ci.

DEI a créé le Centre Interdisciplinaire pour les Droits de l'Enfant (CIDE) dans le cadre d'une convention avec l'Université Catholique de Louvain (UCL). Le CIDE développe trois pôles d'activités complémentaires : la recherche, la formation et l'action.

Benoît Van Keirsbilck, Président (jusque novembre 2012) et Directeur (à partir de décembre 2012) de DEI Belgique, était Trésorier de la CODE jusque le 21 juin 2011 et reste administrateur. Benoît est le fondateur de la CODE, et en a été le président pendant plusieurs années.

Coordonnées :

Personne de contact : Benoît Van Keirsbilck

Rue Marché aux Poulets 30 à 1000 Bruxelles

Tél. : 02/203.78.08

Courriel : bvankeirsbilck@defensedesenfants.be - Site Internet : www.dei-belgique.be

8) End Child Prostitution and Trafficking of Children for sexual purposes (ECPAT) Belgique

ECPAT (End Child Prostitution and Trafficking of Children for sexual purposes) est un réseau pluraliste international qui lutte à la fois pour faire cesser l'exploitation sexuelle des enfants, plaide pour une politique Nord-Sud équitable et s'engage pour un développement responsable, durable et participatif des pays du Sud.

ECPAT a développé des actions juridiques, éducatives et politiques. L'association porte une attention particulière à l'influence du secteur touristique, des jeunes eux-mêmes via une participation active dans la lutte contre l'exploitation, de l'appareil judiciaire et des autorités.

Par un travail de lobbying et de contacts auprès des responsables politiques belges et européens, ECPAT promeut une réelle application des différents traités relatifs aux droits de l'enfant. Elle sensibilise l'opinion publique sur les causes et conséquences de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, aussi bien au niveau mondial qu'au niveau national.

Enfin, ECPAT collabore avec les autorités, l'industrie du tourisme et les services policiers et judiciaires dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants, le trafic des enfants et la pornographie infantile.

Coordonnées :

Personnes de contact : Danielle Van Kerckhoven et Ariane Couvreur

Boulevard Paepsem 20 à 1070 Bruxelles

Tél : 02/522.63.23 - Fax : 02/502.81.01

Courriel : info@ecpat.be - Site Internet : www.ecpat.be

9) Ligue des droits de l'Homme

L'objet social de la Ligue des droits de l'Homme est de défendre et promouvoir les principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, le Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte relatif aux droits civils et politiques, la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme, la Charte sociale européenne, ainsi que la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

La Ligue combat l'injustice, l'illégalité, l'arbitraire, l'intolérance, toute forme de racisme et de discrimination, et notamment toute atteinte au principe fondamental d'égalité entre les êtres humains. Affirmer et défendre la primauté du droit, le considérer comme une arme et s'en servir pour qu'aucun homme n'échappe à sa protection et à ses obligations, tels sont les fondements de l'action de la Ligue des droits de l'Homme.

En particulier, la Ligue dispose d'une Commission Jeunesse très active. Ces dernières années, outre la réaction à l'actualité, la Commission a notamment participé à la rédaction du Rapport alternatif au rapport belge destiné au Comité des droits de l'enfant, à une table ronde sur les sanctions alternatives, et à la réalisation d'un numéro spécial « Droits de l'enfant et droits de l'Homme » d'une revue pour enfants. Actuellement, la Commission Jeunesse de la Ligue travaille notamment sur la justice des mineurs et le projet « Jeunes et Police ».

Manuel Lambert, conseiller juridique de la Ligue, a été Président de la CODE jusqu'au 21 juin 2011.

Coordonnées :

Personnes de contact : John Pitseys (première moitié de l'année 2012) et Anne-Catherine Rasson de la Commission Jeunesse (depuis juin 2012)

Rue du Boulet 22 à 1000 Bruxelles

Tél. : 02/209.62.87 - Fax : 02/209.63.80

Courriel : ldh@liguedh.be - Site Internet : www.liguedh.org

10) Ligue des familles

La Ligue des familles a pour objet social de défendre les familles, leurs droits, leurs intérêts moraux et matériels en dehors de toute condition d'appartenance, d'origine, de statut ou d'option de vie. Elle promeut la structure familiale, unité de vie, d'échanges, de relations, d'apprentissage et de transmission de valeurs où s'inscrivent notamment génération, parenté et filiation, fondement de la société comme lieu de développement personnel et motif d'implication active de l'individu au sein de la société.

Elle veille à permettre à tous les individus et toutes les familles d'accéder aux solutions les plus dignes et les plus favorables à leur épanouissement et à l'accomplissement de leur vie relationnelle dans le respect des valeurs de la démocratie.

D'une manière générale, la Ligue vise à créer une société « Enfants et parents admis ». Sur le plan des droits de l'enfant, elle s'attache à trois priorités :

- L'accès à la sécurité sociale, principalement à travers le maintien d'une allocation familiale ;
- Le développement de milieux d'accueil de qualité pour les enfants, que les deux parents aient une activité professionnelle ou non ;
- Le droit à l'éducation à travers une attention aux politiques de l'enseignement, mais également par l'intermédiaire de nombreuses activités d'éducation permanente.

Michel Torrekens, rédacteur adjoint du Ligueur, est devenu Vice-président de la CODE lors de l'Assemblée générale du 21 juin 2011.

Coordonnées :

Personne de contact : Michel Torrekens
Avenue Emile de Beco 109 à 1050 Bruxelles
Tél. : 02/507.72.11 - Fax : 02/507.72.00
Courriel : info@liguedesfamilles.be - Site Internet : www.citoyenparent.be

11) Plan Belgique

Plan International est une organisation internationale de développement centrée sur l'enfant, sans aucune attache politique ou religieuse. Elle a été fondée en 1937 et est aujourd'hui active dans 62 pays : 46 pays en développement (les « pays de programmes »), répartis en Afrique, Amérique latine et Asie, auxquels s'ajoutent 16 pays dans le Nord (les « pays donateurs »).

L'objectif de Plan est d'améliorer de manière structurelle les conditions de vie des enfants dans les pays en développement. Afin de briser le cercle vicieux de la pauvreté, Plan planifie et réalise des projets à long terme axés sur la santé, l'environnement, l'éducation, les activités génératrices de revenus, la communication et la sensibilisation. En tant qu'organisation de développement centrée sur l'enfant, Plan place la Convention internationale relative aux droits de l'enfant au centre de son travail. Tous les projets développés profitent directement ou indirectement aux enfants. De plus, ces derniers ne reçoivent pas l'aide passivement ; ils sont au contraire considérés comme des acteurs à part entière du processus de développement de leur communauté ; leur participation est d'ailleurs primordiale dans le travail de Plan. Ainsi, avant le démarrage d'un projet ou d'un programme, les enfants de la communauté concernée sont toujours consultés et leurs remarques –souvent très utiles– sont prises en compte.

Plan Belgique a été fondée en 1984. En plus d'apporter son soutien aux programmes de Plan International, l'organisation réalise des projets en collaboration directe avec ses pays partenaires. En Belgique, Plan informe et sensibilise le grand public et le monde politique au sujet de l'importance d'une coopération au développement basée sur les droits de l'enfant.

Coordonnées :

Personnes de contact : Cécile Crosset (jusque mai 2012) et Anthony Vanovershelde (à partir de juin)
Galerie Ravenstein 3 bte 5 à 1000 Bruxelles
Tél. : 02/504.60.00 - Fax : 02/504.60.59
Courriel : info@planbelgique.be - Site Internet : www.planbelgique.be

12) UNICEF Belgique

L'UNICEF est le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance. Il agit en toute indépendance sur base de la Convention relative aux droits de l'enfant et intervient sans distinction de race, de sexe, de religion ou de nationalité. L'UNICEF travaille en collaboration avec les gouvernements, les agences des Nations Unies et beaucoup d'organisations non gouvernementales tant locales qu'internationales. Les programmes de l'UNICEF sont actuellement menés dans 161 pays en développement ou en transition économique. Leurs principaux bénéficiaires sont les plus démunis, les enfants et les mères. D'une manière générale, l'UNICEF reste constamment attentif au respect des droits de l'enfant, partout dans le monde.

UNICEF Belgique mène un plaidoyer actif auprès des autorités et du public pour que l'on accorde davantage d'attention à tous les aspects des droits de l'enfant tant dans la politique nationale que dans nos relations internationales.

UNICEF Belgique est ainsi à l'origine de campagnes sur la traite des enfants, sur l'exploitation sexuelle des enfants et sur les enfants soldats –pour ne reprendre que trois exemples.

Par le projet « What do you think ? »⁴, UNICEF Belgique met en oeuvre le droit à la participation des enfants et des jeunes les plus vulnérables ; dans ce cadre, il les associe notamment au rapportage devant le Comité des droits de l'enfant.

Enfin, les campagnes éducatives annuelles d'UNICEF Belgique apportent aux élèves des outils de compréhension du monde et les aident à réfléchir sur leurs propres droits.

Maud Dominicy, Child Rights Officer et responsable francophone du projet « What do you think ? », est devenue Présidente de la CODE lors de l'Assemblée générale de la CODE du 21 juin 2011.

Coordonnées :

Personne de contact : Maud Dominicy
Boulevard de l'Impératrice 66 à 1000 Bruxelles
Tél. : 02/230.59.70 - Fax : 02/230.34.62
Courriel : info@unicef.be - Site Internet : www.unicef.be

⁴ Pour de plus amples informations, voyez www.whatdoyouthink.be.

2.2. Statut d'observateur

Toute association qui souhaite devenir membre de la CODE doit adresser une demande écrite et motivée au Conseil d'administration. Elle reçoit ensuite une copie de la Charte et des statuts de la CODE, et est invitée à venir présenter ses activités et ses motivations lors d'une réunion régulière des membres. Sa nomination fait l'objet d'un vote de l'Assemblée générale, à la majorité des 2/3 des membres présents ou représentés. Si les motivations ou les critères d'adhésion ne semblent pas suffisamment remplis (voir liste ci-dessous), l'Assemblée générale de la CODE peut proposer un statut d'observateur pendant un temps déterminé.

Le statut de membre est accordé sur la base des critères suivants :

- Lien clair des activités de l'association avec la Convention relative aux droits de l'enfant ;
- Actions menées en Fédération Wallonie-Bruxelles et/ou en Communauté germanophone et/ou en Belgique ;
- Motivation à participer et participation effective aux réunions et activités de la CODE ;
- Partenariats possibles et apports concrets pour la CODE, en particulier dans le cadre du Rapport alternatif quinquennal.

Le statut d'observateur est octroyé pour une période déterminée, qui permet une meilleure connaissance des activités et du fonctionnement de part et d'autre. Pendant cette période, l'association candidate est invitée à participer activement aux réunions et activités de la CODE. La décision sur la nomination en tant que membre effectif est reportée à un moment fixé par la CODE, généralement un an plus tard, le statut d'observateur étant temporaire.

En 2012, la CODE n'a compté aucune association observatrice, ni demande en ce sens.

3. FONCTIONNEMENT DE LA CODE

3.1. Personnel

Cette année, la CODE a employé trois permanentes : Frédérique Van Houcke (CDI, 70%), Valérie Provost (CDI, 80%) et Aurore Dachy (CDD, 50%). Les permanentes ont participé aux diverses activités de l'association, chacune ayant ses spécificités.

La coordination des activités, la réalisation des rapports d'activités et financiers et la recherche de fonds de la CODE sont notamment assurés par la coordinatrice, Frédérique, juriste. Frédérique travaille depuis avril 2001 pour l'asbl et est employée à 70% (lundi, mardi, jeudi et vendredi matin).

Valérie, psychologue sociale, travaille à la CODE depuis novembre 2005 et est employée à 80%. Depuis le 1er octobre 2012, compte tenu d'un changement d'hébergement de son fils, Valérie bénéficie à sa demande d'un horaire fixe sur deux semaines (alternance de petites et de grandes semaines). Valérie participe aux diverses activités de la CODE et se charge en particulier de son volet « Education Permanente ».

Aurore Dachy, criminologue et sociologue, a été engagée en avril 2011 dans le cadre d'un contrat à durée déterminée jusque décembre 2011, qui s'est poursuivi par un second CDD de janvier à décembre 2012. Elle s'est consacrée au travail d'analyse et au site Internet.

Par ailleurs, Sarah Van De Wijngaert, en dernière année de Master en droit à l'UCL, a réalisé un stage de février à mars 2012. Aurélie Gillis, également en dernière année de Master en droit à l'UCL, a aussi réalisé un stage à la CODE qui s'est quant à lui déroulé d'octobre 2012 à février 2013. Elles ont toutes deux participé aux diverses activités de la CODE.

3.2. Siège de la CODE

Depuis le 1^{er} mars 2008, la CODE est locataire principal du 5^{ème} étage du n° 30 de la rue Marché aux Poulets, située à 1000 Bruxelles. Le contrat de bail (3-6-9 ans) avec GAADA Ltd a été signé le 1^{er} mars 2008 et a été enregistré le 18 avril 2008.

La CODE sous-loue la moitié des locaux à DEI Belgique section francophone. Le 1^{er} mars 2008, une convention de sous-location a été signée entre la CODE et DEI. Cette convention prévoit que DEI a la jouissance de deux locaux et l'accès à la cuisine et aux sanitaires. Le loyer et les charges annuelles sont partagés à 50%. Notons que DEI partage sa sous-location avec l'asbl Jeunesse et Droit et le Journal du Droit des Jeunes.

Cette proximité avec DEI, Jeunesse et Droit et le Journal du Droit des Jeunes permet de bonnes collaborations à divers moments.

3.3. Gestion administrative et comptabilité

Depuis janvier 2010, Frédérique s'occupe de la gestion administrative et financière de l'asbl (paiement des salaires et des factures, tenue des facturiers et des pièces comptables, justification des subsides, congés, etc.). La comptabilité en tant que telle est réalisée par C.M.G. scrl, Centre Multi Gestion Comptabilité, sur base de bordereaux remplis par Frédérique.

Pour rappel, Jacqueline Delgado a été notre contact pour toutes les questions sociales et comptables jusque décembre 2009. Depuis janvier 2010, c'est Frédérique qui est la personne de contact.

La proximité avec le SDJ (même adresse, aux 3^{ème} et 4^{ème} étages) est bénéfique pour la CODE à plusieurs niveaux, cette association étant au cœur de divers projets et groupes de travail touchant à des questions de droits de l'enfant (Plate-forme Mineurs en exil, Groupe « Article 40 »). La CODE peut également bénéficier à divers moments de la salle de réunion du 4^{ème} étage du SDJ, ce qui nous est utile lors de réunions rassemblant l'ensemble des membres.

3.4. Secrétariat social

Depuis janvier 2008, notre secrétariat social est C.M.G. scrl, Centre Multi Gestion Comptabilité.

3.5. Formation du personnel

Les 17 et 19 avril 2012, Frédérique a participé à une formation de deux jours sur la réalisation d'un règlement de travail donnée par la FESEFA à Namur.

Le 24 avril 2012, Frédérique, Valérie et Aurore ont bénéficié d'une formation en communication et contacts presse par Benoît Melebeek, responsable francophone presse d'UNICEF Belgique.

3.6. Planification des activités

En 2012, Maud Dominicy, Présidente de la CODE, a initié un travail de réflexion avec les permanentes de la CODE visant à une meilleure planification des activités de l'association (20 et 27 mars). Ce travail sera poursuivi en 2013.

3.7. Divers

En 2012, la CODE a reconduit son affiliation auprès de la FESEFA (Fédération des Employeurs des Secteurs de l'Education permanente et de la Formation des Adultes), qui est une fédération d'employeurs du secteur socioculturel qui regroupe plus de 300 associations -de tous horizons philosophiques- actives en Fédération Wallonie-Bruxelles. La FESEFA dispose notamment d'un service de conseil juridique.

4. CONSEIL D'ADMINISTRATION ET STATUTS

Après avoir été une association de fait pendant plusieurs années, la CODE s'est constituée en asbl en décembre 2000. Les statuts du 7 décembre 2000 ont été publiés dans les annexes du Moniteur belge du 7 juin 2001 (p. 5585, N° d'identification : 9860/2001).

Les statuts ont été modifiés et déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bruxelles en décembre 2005 conformément à la nouvelle législation du 2 mai 2002 sur les asbl, aisbl et les fondations (publiés aux annexes du Moniteur belge du 10 janvier 2006).

Depuis l'AG du 21 juin 2011, le Conseil d'administration est composé, pour une durée de 2 ans, par :

- Présidente : Maud Dominicy, représentante d'UNICEF Belgique ;
- Vice-Président : Michel Torrekens, représentant de la Ligue des familles ;
- Trésorière : Séverine Acerbis, représentante de Badje ;
- Secrétaire : Jean-Yves Hayez, représentant du BICE ;
- Administrateur : Benoit Van Keirsbilck, représentant de DEI Belgique.

Ces modifications ont été actées au Moniteur belge.

En 2012, l'Assemblée générale annuelle de la CODE s'est déroulée le 19 juin.

5. FINANCEMENT DES ACTIVITES DE LA CODE

Cette année, la CODE a bénéficié de 3 subsides provenant respectivement du Service de l'Education permanente rattaché à la Ministre de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Ministre de la Justice (niveau fédéral), ainsi que du Ministre de l'Enfance de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En 2012, ces trois subsides nous ont permis d'engager trois permanentes à temps partiel et de prendre en charge nos frais de fonctionnement.

5.1. Education permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Notre subside le plus important émane de l'Education permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Direction générale de la Culture). Un contrat-programme qui a porté sur une première période de 5 ans (2007-2011) s'est clôturé en décembre 2011.

En effet, pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2007, après une période provisoire de 2 ans (2005-2006), la CODE est reconnue à titre définitif par l'Education permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Depuis lors, les montants octroyés dans ce cadre ont sensiblement augmenté. Il est clair que ce subside stabilise notre situation financière et nous permet d'envisager nos activités sur du plus long terme. Pour l'année 2012, ils se sont élevés à 95.475,41 euros, ce qui correspond à 91% du subside « Education permanente » total, l'objectif final étant d'arriver à 100% du montant alloué. En effet, le secteur de l'Education permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles fait l'objet d'un refinancement.

Le contrat-programme se terminant en 2011, la CODE a, de janvier à juin 2011, réalisé un important dossier d'évaluation de son action en collaboration avec ses membres, de ses effets qualitatifs et quantitatifs. Nous avons rencontré notre nouvel inspecteur, Patrick Denis, le 3 octobre 2011. Un avis positif a ensuite été remis le 9 novembre 2011 par le Service général d'Inspection de la Culture.

Ensuite, le 22 février 2012, nous avons reçu la confirmation de la Ministre de la Culture qu'un nouveau contrat-programme pouvait démarrer en janvier 2012 pour une nouvelle période quinquennale (2012-2017), ce qui constitue une excellente nouvelle pour la suite de nos activités.

Nous bénéficions également de deux subsides annuels⁵ : il s'agit de ceux émanant respectivement de la Ministre de la Justice et du Ministre de l'Enfance. Ces subsides permettent de financer nos dépenses générales, et ce depuis plusieurs années (engagement

⁵ Par « subsides annuels », on entend qu'ils doivent être re-négociés chaque année.

d'un permanent à temps partiel et frais de fonctionnement).

5.2. Ministre de la Justice

La CODE est subsidiée par le Ministre de la Justice depuis novembre 2000. Il s'agit de notre subside fixe le plus ancien, bien qu'il s'agisse d'un subside annuel dont la demande doit être réintroduite chaque année. Dans un premier temps, un subside de 18.500 euros a permis d'engager à mi-temps une personne et d'assurer ainsi la permanence des activités de l'association. Toutefois, ce subside ne permettait pas la prise en charge du coût total du salaire d'un collaborateur à mi-temps sans ancienneté. C'est pourquoi diverses démarches ont été entreprises notamment auprès du Ministre de la Justice afin d'augmenter le montant du subside, et nous bénéficions d'un subside de 30.000 euros depuis novembre 2007.

L'arrêté royal du 3 octobre 2012 a confirmé le subside de 30.000 euros pour la période de janvier à décembre 2012.

Ce même subside est également attribué à notre homologue néerlandophone, la Kinderrechtcoalitie Vlaanderen (KIRECO) qui, tout comme la CODE, bénéficie d'un montant annuel de 30.000 euros.

Concernant l'année 2012, notons que nous avons été informés très tardivement de la reconduction de notre subside (l'AR a été signé le 3 octobre et transmis en date du 12 novembre 2012).

Notons qu'en ce qui concerne nos perspectives futures, la CODE et la KIRECO sont particulièrement inquiètes. Notre subside est en effet visé par le transfert des « compétences usurpées » du Fédéral vers les entités fédérées. Nous avons appris cette nouvelle par la presse en mars 2012. Ce transfert est susceptible d'avoir des conséquences directes sur l'attribution de notre subside à l'avenir. En 2012, nous avons dès lors suivi ce dossier de très près, avons envoyé un courrier au Premier Ministre (16 mars) et publié un communiqué de presse (23 mars), intitulé « Compétences usurpées : le fédéral doit continuer à jouer son rôle dans la défense et la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant en Belgique. Plus qu'une question d'argent, une question de principe ».

Divers contacts ont été pris avec les Cabinets du Premier Ministre, de la Ministre de la Justice (courriers, divers appels, contacts formels et informels) et du Ministre-Président de la FWB (courriers du 30 juillet et du 29 novembre 2012). Après divers allers-retours de la Justice, nous avons appris lors d'un appel téléphonique du 5 décembre 2012 avec Mr Vanderhaeghe, Responsable finances de la Ministre de la Justice que le subside serait bien octroyé en 2013.

En ce qui concerne 2013, un subside de 30.000 euros a bien été inscrit au Budget. Toutefois, l'avenir est incertain et des contacts ont été pris avec le Cabinet du Ministre-Président afin de réfléchir aux perspectives futures.

5.3. Ministre de l'enfance

A côté de cela, depuis septembre 2002, la CODE bénéficie d'un subside annuel de 20.000 euros à l'initiative du Ministre de l'Enfance de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Au départ, ce subside a permis d'augmenter le temps de travail de la première permanente de la CODE d'un ½ temps à un 4/5^{ème} temps, et aussi de prendre en charge une partie des frais de fonctionnement de l'asbl.

L'arrêté du 20 mars 2012 nous octroyant un subside de 20.000 euros a couvert la période de janvier à décembre 2012.

5.4. Autres rentrées financières

Les activités de la CODE sont également subsidiées par les cotisations annuelles des membres. Suite à une discussion de l'Assemblée générale du 22 avril 2008, il a été décidé que, à partir de l'année 2009, la cotisation annuelle serait de 125 euros par an (et non plus de 250 euros), avec un montant minimum de 25 euros (pour les associations disposant de peu de moyens, et qui feraient la demande d'une réduction de cotisation).

La CODE peut également compter sur la rentrée mensuelle d'une sous-location facturée à DEI Belgique qui partage la location avec la CODE du 5^{ème} étage de la rue Marché aux Poulets pour la moitié du loyer (montant mensuel de 451 euros et de 463 à partir de mars 2012 + charges).

5.5. Recherche d'autres subsides

La CODE essaie par ailleurs de trouver d'autres sources de financement.

En 2012, outre divers contacts informels avec le Cabinet du Ministre-Président, deux courriers ont été envoyés au Ministre-Président les 30 juillet et 29 novembre 2012, notamment dans le cadre des discussions relatives aux compétences usurpées. Le Cabinet ne nous a pas répondu officiellement.

D'une manière générale, il nous semble important de rappeler que toutes les démarches relatives à la reconduction des subsides, à la réalisation de rapports divers (financiers et

d'activités) et à la recherche de nouveaux subsides nécessitent beaucoup d'investissement et de temps.

6. ACTIVITES DE LA CODE

Cette année, la CODE a réalisé différentes activités, qui se présentent sur plusieurs axes :

- Rapport alternatif (suivi) ;
- Publications (Education permanente et autres) ;
- Suivi des Observations finales et des recommandations du Comité des droits de l'enfant (dossiers thématiques) ;
- Travail en réseau et participation à divers groupes de travail ;
- Information sur les droits de l'enfant ;
- Collecte et transmission d'informations ;
- Communication.

Les spécificités de ces activités sont reprises dans les pages qui suivent.

6.1. Rapport alternatif (suivi)

La CODE a pour objet principal de réaliser, avec son homologue néerlandophone, la KIRECO, le Rapport alternatif des ONG sur l'application de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant par la Belgique.

Comme précisé dans nos rapports d'activités précédents, les années 2009 et 2010 ont été consacrées à la rédaction du 3^{ème} Rapport alternatif, qui a bénéficié de présentations à divers niveaux (devant le Comité des droits de l'enfant en février 2010, à l'attention du Groupe de suivi permanent de la Convention, dans le cadre d'une rencontre interparlementaire) ainsi que d'un important travail de promotion d'une manière générale (communiqués de presse, publication et envoi du Rapport en français à tous nos partenaires, etc.).

La prochaine échéance a été fixée à 2017 par le Comité des droits de l'enfant. D'ici là, la CODE poursuit son travail de récolte de données et l'élargissement de son expertise à travers son travail de publications d'analyses et études, tout en poursuivant la diffusion de son rapport 2010, toujours d'actualité.

6.2. Publications (Education permanente et autres)

La CODE publie des articles et des études à intervalles réguliers dans le cadre de sa mission d'éducation permanente. Les documents réalisés (au minimum 1 étude et 15 analyses par an) sont systématiquement diffusés par voie électronique et placés sur le site Internet de la CODE, dans sa rubrique « Publications ». Ils sont destinés à tous les acteurs des droits de l'enfant et de l'enfance de manière générale, ainsi qu'au grand public. Un effort de vulgarisation est donc réalisé, le plus souvent dans une perspective pluridisciplinaire (juridique, sociologique, psychologique, etc.).

Certains documents produits par la CODE font également l'objet de publications extérieures complémentaires.

Enfin, il arrive que des articles soient écrits par les permanents à la demande de membres ou partenaires de la CODE, afin qu'ils soient publiés dans leurs revues spécialisées (notamment le Journal du Droit des Jeunes) ou feuilles d'infos.

Nos publications 2012 sont détaillées ci-après.

1) Réalisation d'analyses et études

D'une manière générale, les analyses font l'objet de débats au sein de la CODE. Ce processus de discussion et de relecture par les membres de la CODE est exigeant à divers niveaux, notamment en termes de temps. Toutefois, cette façon de travailler nous semble apporter une qualité certaine à nos productions.

Comme souligné à de nombreuses reprises, notre association étant un réseau, plusieurs analyses sont réalisées en étroite collaboration avec certains de nos membres. Ceci dit, notons que dans tous les cas, il s'agit bien de « productions CODE ».

Les divers thèmes repris ci-après ont augmenté l'expertise de la CODE et sa représentativité au sein de la collectivité comme interlocuteur privilégié en matière de droits de l'enfant.

a. Analyses

Voici la liste des analyses publiées pour l'année 2012 :

1. « Formation des enseignants : place aux droits de l'enfant ! », février 2012

Différents acteurs, parmi lesquels la CODE, ont été sollicités par le Ministre de l'enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt, afin de nourrir sa réflexion sur les

contenus, les méthodes et la durée de la formation des futurs enseignants. En réponse à cette demande, la CODE a souhaité, par le biais de la présente analyse, préciser ses recommandations en matière de formation des enseignants, et ce dans la perspective des droits de l'enfant.

2. « Suivi de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale : quelles avancées pour les enfants ? », février 2012

L'étude 2011 de la CODE a consisté en un bilan de l'année 2012 qui fut à la fois l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et l'année de diffusion des recommandations du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies à la Belgique. Cette analyse en constitue la synthèse. Dans notre analyse, nous insistons pour que les engagements pris au niveau européen en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en particulier pour les enfants, soient suivis d'effets et, d'une manière plus générale, pour que les droits de l'enfant s'appliquent à tous et partout, sans discrimination.

3. « Evaluation de la CODE du Plan d'action 2011-2014 de la Fédération Wallonie-Bruxelles », mars 2012

Conformément au Décret du 28 janvier 2004, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est tenu d'établir et d'envoyer au Parlement un rapport sur la politique menée en vue d'appliquer les principes de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Ce rapport prend la forme d'un Plan d'actions. Celui pour la période 2011-2014 a été approuvé le 20 novembre 2011 par le Gouvernement. Les remarques, critiques et attentes futures de la CODE sont contenues dans notre analyse.

4. « Images des enfants et des jeunes véhiculées par les médias audiovisuels (télévision, publicité, Internet) », avril 2012

Dans le cadre d'une réflexion sur les droits de l'enfant et les médias entamée par une analyse sur les réseaux sociaux, la CODE a tenu à consacrer une analyse sur les images de l'enfant et des jeunes dans les médias audiovisuels. Nous y analysons la question des images véhiculées de manière générale. Nous abordons ensuite la question plus précisément par le biais des journaux télévisés, d'Internet et de la publicité.

5. « 3^e Protocole additionnel à la Convention internationale relative aux droits de l'enfant : vers une ratification par la Belgique ? », mai 2012

Le 19 décembre 2011, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait le nouveau Protocole facultatif à la Convention internationale relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de plainte (on parle aussi de « communication »). Avec ce nouveau protocole,

la communauté internationale garantit enfin la possibilité de recours légaux pour les enfants à un niveau international. En tant qu'association veillant à la bonne application de la Convention et de ses Protocoles en Belgique, et plus précisément en Fédération Wallonie-Bruxelles, la CODE a souhaité faire le point sur le sujet. Ce faisant, l'occasion nous est également donnée de faire connaître un nouveau processus de recours légal auquel les enfants pourront faire appel.

6. « La traite des enfants en Belgique : quelle protection ? », août 2012

La traite des enfants en Belgique est un phénomène mal connu au vu du petit nombre de victimes annuelles identifiées. Néanmoins, c'est une violation des droits les plus élémentaires de l'enfant, en particulier du droit à la protection contre toute forme de violence. Même si la Belgique est considérée, à juste titre, comme pionnière dans la lutte contre la traite des êtres humains, il reste encore des lacunes dans la protection des enfants victimes de cette forme d'esclavage contemporain. Par son analyse, la CODE a souhaité examiner le dispositif de protection et d'accompagnement des victimes mineures de traite en Belgique. Cet état des lieux fait suite à la campagne « Stop à la traite des mineurs à des fins sexuelles », menée par un de ses membres, ECPAT Belgique, antenne belge du réseau international ECPAT, qui lutte contre toute forme d'exploitation sexuelle commerciale des enfants.

7. « Une maternité derrière les barreaux », septembre 2012

En Belgique, la situation des enfants de mères détenues en prison reste un sujet tout à fait méconnu. Cette méconnaissance générale pourrait s'expliquer par le faible taux d'incarcération des femmes. Cependant, il faut savoir que même si les femmes n'en représentent qu'un faible pourcentage, généralement, elles sont incarcérées pour des peines plus longues. Et des études ont montré que plus les peines sont longues, moins grandes sont les chances que l'enfant maintienne des contacts avec son parent détenu. A la suite d'un dossier réalisé en 2008 sur cette question ainsi que de sa participation à la journée-débat de 2011 du Comité des droits de l'enfant sur les enfants de parents détenus, la CODE a souhaité refaire un point sur la question en se focalisant sur la situation des enfants de mères détenues.

8. « Toutes à l'école ! », septembre 2012

Dans le monde, 35 millions de filles ne sont toujours pas scolarisées. Les filles des pays en voie de développement se voient confrontées à des difficultés spécifiques supplémentaires par rapport aux garçons. C'est dans ce cadre que Plan Belgique a réalisé sa campagne « Toutes à l'école ! », qui comme son nom l'indique, vise à permettre à toutes les filles

d'accéder au chemin de l'école. Par cette analyse, la CODE a souhaité faire connaître le travail effectué par Plan Belgique, et faire siennes ses recommandations dans le domaine.

9. « La CODE a 18 ans ! Quelques mots sur son histoire, ses missions et son fonctionnement », septembre 2012

La CODE a aujourd'hui 18 ans. Elle a bien évolué tout au long de ces années et il nous a semblé que le moment était venu de poser sur papier les grandes lignes de son histoire, de ses missions et de son fonctionnement. Il est en effet important, pour toute institution ou association, de garder une mémoire institutionnelle, qui permet de se souvenir d'où on vient et quels ont été les événements marquants de son histoire.

10. « Position de la CODE sur les sanctions administratives communales », novembre 2012

Le dossier dit « des incivilités » est une nouvelle fois à l'agenda politique. Pour rappel, l'accord de gouvernement du 1er décembre 2011 prévoyait que la lutte contre les incivilités serait renforcée grâce à l'amélioration des sanctions administratives. L'augmentation du montant des amendes, ainsi que l'élargissement de la mesure à partir de 14 ans y étaient aussi évoqués. Un avant-projet de loi est actuellement porté par la Ministre de l'Intérieur. Il fut maintes fois brandi comme pouvant améliorer la sécurité des citoyens lors de la récente campagne en vue des élections communales. Il sera prochainement déposé devant le Parlement. La CODE avait réalisé en 2007 une analyse sur le sujet qui dénonçait déjà les dérives de ce système pour les jeunes à partir de 16 ans. Vu les récentes avancées de ce dossier, il nous a semblé essentiel de nous (re-)positionner sur le sujet.

11. « Le Comité des Nations Unies contre la torture : processus de rapportage et rôle des ONG », novembre 2012

On pourrait penser que la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants des Nations Unies ne concerne nullement la Belgique et encore moins les droits de l'enfant. Il n'en est pourtant rien dans les faits. Si aucune disposition de la Convention ne concerne directement les enfants, ceci ne veut pas pour autant dire qu'aucune d'entre elles ne peut être invoquée pour des situations impliquant un enfant. Ce qui fût en l'occurrence le cas pour la Belgique.

Collaborant à la rédaction du dernier rapport alternatif à destination du Comité contre la torture, la CODE a souhaité faire un point sur la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, sur les missions de ce Comité ainsi que sur le rôle que peuvent jouer les Organisations Non Gouvernementales (ONG) dans le cadre de cette mission de contrôle du Comité contre la torture, le rapportage.

12. « Concours de mini-miss : la position de la CODE », novembre 2012

On les appelle mini-miss, lucioles, petites miss. On les invite à concourir les unes contre les autres. Pour élire la plus belle. La plus sexy ? Les concours de mini-miss se multiplient. Sur le modèle de ceux organisés pour leurs aînées. N’y a-t-il pas risques de dérives ? La CODE a fait le point sur la question.

13. « Les droits des enfants migrants », décembre 2012

Un enfant est d’abord et avant tout un enfant. Tel est le point de départ de toute discussion sur les droits des enfants migrants. Le statut de l’enfant doit être secondaire. Faire respecter l’intérêt supérieur de l’enfant, en tant que première considération à prendre en compte à tous les stades du processus migratoire -indépendamment des raisons de la migration ou du statut migratoire d’un enfant dans le pays d’accueil- constitue la priorité des défenseurs des droits de l’enfant. De nombreuses organisations des Nations Unies, le Conseil de l’Europe, des chercheurs, des institutions indépendantes de défense des droits de l’enfant ainsi que des ONG ont maintes fois rappelé la vulnérabilité des enfants migrants. L’analyse de la CODE reprend ces différents points d’attention.

14. « Le harcèlement sur Internet chez les jeunes », décembre 2012

Aujourd’hui, Internet occupe une grande place dans la vie des jeunes. Les chiffres parlent d’ailleurs d’eux-mêmes : en Belgique, près de 96% des 12-18 ans utilisent Internet en Belgique. De nombreux adolescents recourent de manière intensive aux nouvelles technologies. Si ces dernières peuvent être notamment l’occasion de montrer une autre image de la jeunesse, elles risquent éventuellement d’engendrer des dommages importants auprès de certains jeunes. Tel est notamment le cas du cyber-harcèlement. Dans le cadre d’un travail démarré sur les nouveaux médias, la CODE a souhaité se pencher sur cette problématique.

15. « Le défi démographique bruxellois », décembre 2012

La croissance démographique pose de très nombreux défis en matière de respect des droits de l’enfant. Une analyse publiée en décembre a eu pour objectif de faire un premier tour d’horizon des problématiques posées par l’explosion démographique bruxelloise et des réponses qui y sont apportées actuellement.

b. Etude

En 2012, la CODE a travaillé la question des relations entre l'enfant placé dans le cadre de l'Aide à la jeunesse⁶ et sa famille. Nous nous sommes intéressés en particulier à la situation des enfants ayant entre 0 et 12 ans au moment du placement.

Un premier volet a constitué l'étude 2012 et a été consacré à un état des lieux du placement (chiffres, acteurs et causes), ainsi qu'à une analyse de la législation internationale et nationale en la matière.

Notre étude porte le titre : « Droits de l'enfant et relations enfants placés-familles. Partie I : Etat de la situation des enfants entre 0-12 ans placés dans le cadre de l'Aide à la jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles et analyse de la législation ».

Elle a bénéficié de l'apport d'un comité d'accompagnement constitué de 3 personnes, toutes engagées dans des associations membres de la CODE : Maud Dominicy (UNICEF Belgique et Présidente de la CODE), Dominique Visée-Leporcq (ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles) et Jean-Yves Hayez (BICE Belgique).

Un second volet, publié en 2013, portera sur les relations entre les enfants placés et leur famille d'un point de vue pratique. Nous y aborderons les perspectives en matière de placement et de relations entre l'enfant placé et sa famille (droit à la vie en famille, droit à la protection de l'enfant), ainsi que les facteurs influençant les relations entre le jeune enfant placé et sa famille. Ce second volet se terminera par la présentation de nos recommandations, tant générales que spécifiques.

Ces deux volets sont à la fois autonomes et complémentaires.

Pour rappel, de longue date, la CODE manifeste un intérêt pour la question des liens entre enfants et parents. Citons nos travaux sur le droit à connaître ses origines ou encore sur le droit aux relations personnelles des enfants de parents détenus.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, en 2010, une moyenne de près de 20.000 enfants en difficulté ou en danger ont été pris en charge quotidiennement par l'Aide à la jeunesse, ce qui correspond à 2% de la population des enfants de la Fédération.

Parmi eux, environ 6.300 enfants ont bénéficié d'une aide spécifique sous la forme d'un placement en dehors de leur milieu de vie. Plus exactement, 3.500 enfants furent accueillis dans une famille d'accueil, et 2.800 dans un service résidentiel.

⁶ Les placements de courte durée et en urgence n'ont pas été pris en considération dans ce cadre.

Questionner le placement de l'enfant dans la perspective des droits de l'enfant qui est la nôtre, c'est forcément s'interroger sur ce que (re)lie l'enfant placé et sa cellule familiale d'origine (parents, frères et sœurs éventuels, famille élargie, etc.).

Il faut savoir que la perspective des législations en vigueur est celle d'un encouragement du maintien et/ou de la restauration des liens familiaux existants entre l'enfant placé et sa cellule familiale d'origine.

Nos études 2012 et 2013 se basent sur une recherche documentaire, mais également sur des échanges avec divers professionnels du secteur, que nous avons rencontrés pour certains dans le cadre d'entretiens individuels menés de mai à novembre 2012 (21 interviews), et pour d'autres lors d'une table ronde organisée par la CODE le 9 octobre 2012 (12 professionnels de première ligne). Les statistiques analysées sont celles de l'Aide à la jeunesse (rapport de 2010 et complément d'information de 2011).

Comme indiqué plus haut, notre étude 2012 consistant surtout à un état des lieux de la situation des enfants placés, notre étude 2013 rendra mieux compte de toute la richesse de ces échanges.

Notre étude 2012 nous a déjà donné l'occasion de souligner l'importance de renforcer les moyens d'application du décret de 1991, dans le respect de son esprit.

Il nous est notamment apparu qu'il n'existe aucune donnée sur diverses variables concernant plus directement des relations entre l'enfant placé et sa cellule familiale d'origine, ce qui nous semble interpellant en soi. On sait en effet que des données complètes sont indispensables à la définition de politiques pouvant répondre aux besoins des personnes.

Il nous semble aussi que la concertation entre services ayant des missions complémentaires devrait être favorisée, et ce avec les familles elles-mêmes, pour que les réponses à leurs difficultés soient réfléchies et décidées elles-mêmes, dans un souci de clarté et de sécurité juridique.

En amont, le développement d'une politique de prévention susceptible de favoriser le maintien de l'enfant dans sa famille dans les meilleures conditions possibles nous semble une nécessité. Pour ce faire, un travail d'accompagnement de toutes les familles est primordial.

Il est en tout cas impensable qu'encore aujourd'hui, en Belgique, des placements soient dus à des difficultés matérielles et/ou financières.

Notre étude 2013 reviendra plus en détails sur ce point. Elle sera notamment nourrie par notre participation à différents colloques et groupes de travail en lien avec la question du placement et notamment celui des relations entre l'enfant placé et sa famille.

2) Autres publications

Régulièrement, les analyses de la CODE sont publiées dans le Journal du Droit des Jeunes (JDJ) qui est tiré à 800 exemplaires. Ces diffusions permettent une bonne visibilité de notre travail et diverses retombées indirectes.

Notre travail est aussi régulièrement relayé dans les revues de nos membres, par exemple via des encarts ou des articles de synthèse. Citons Le Ligueur tiré à 55.000 exemplaires ; Badje-info, 1.400 exemplaires ; Chronique de la Ligue des droits de l'Homme, 3.000 exemplaires (depuis 2011, disponible principalement sur le web) ; Enfants du Monde (UNICEF), 32.000 exemplaires au niveau national. A travers ces diffusions dans les revues, nous touchons les professionnels (JDJ, Badje-info) mais aussi le grand public (Le Ligueur, la Chronique de la Ligue des droits de l'Homme, Enfants du Monde).

Voici la liste des autres publications 2012 de la CODE, hors éducation permanente *stricto sensu* et site Internet.

a. Articles publiés

- « Point de vue de la CODE sur les châtiments corporels », décembre 2011, dans le Vademecum Droits de l'enfant de Kluwer ; Suppl. 55, janvier 2012, point 6.4.23 (pp. 61-74).
- « Les enfants de parents détenus. Journée de débat général du Comité des droits de l'enfant », JDJ, n°312, février 2012, pp. 32-35.
- « Détention d'enfants : des progrès et des craintes », paru dans le Rapport EDH de la Ligue des droits de l'Homme 2011, février 2012 ;
- « Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale : un bilan mitigé en matière de droits de l'enfant », JDJ, n° 314, avril 2012, pp. 4-6.

La CODE a aussi été contactée par Badje afin de contribuer au contenu du nouveau site Internet qu'elle coordonne www.bruxellestempstlibre.be. Un article intitulé « L'accueil extrascolaire comme droit de l'enfant », est paru sur le site, qui renvoie également vers diverses analyses de la CODE : « Les difficultés rencontrées dans l'accueil de l'enfance. Présentation du 30 novembre 2007 devant le groupe de travail 'Lecture transversale' de la Commission nationale pour les droits de l'enfant », décembre 2007, « Quel accueil pour la petite enfance ? », octobre 2009 et « L'accueil extrascolaire en Communauté française : problématiques actuelles », décembre 2009.

Notons que Valérie Provost est membre du Comité de rédaction du Journal du Droit des Jeunes (JDJ).

b. Communiqués de presse, appel, lettres ouvertes etc.

La CODE participe régulièrement à la signature collective de communiqués de presse, appels, lettres ouvertes, cartes blanches, etc.

En voici la liste pour l'année 2012 :

- Carte blanche sur les sanctions administratives, en collaboration avec le Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE), la Ligue des familles, la Ligue des droits de l'Homme, etc., La Libre Belgique, 26 janvier 2012.
- Conférence de presse, « Les associations de défense des Mineurs étrangers non accompagnés assignent l'Etat belge et Fedasil en justice pour les enfants laissés- parfois sans nourriture- dans la rue ou dans des hôtels inadaptés », en collaboration avec MENAMO, DEI, la Plate-forme Mineurs en exil, la Ligue des droits de l'Homme, Kireco, etc., 14 mars 2012.
- Lettre ouverte au Premier Ministre, « Compétences usurpées : le fédéral doit continuer son rôle ! », cosignée par UNICEF, KIRECO, DGDE et Kinderrechtencommissaris, 16 mars 2012.
- Communiqué de presse « Les enfants n'ont pas leur place en centre fermé ! », en collaboration avec la Plate-forme Mineurs en exil, 21 mars 2012
- Communiqué de presse, « Compétences usurpées : le fédéral doit continuer à jouer son rôle dans la défense et la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant en Belgique. Plus qu'une question d'argent, une question de principe », CODE en collaboration avec KIRECO, 23 mars 2012.
- Cosignature de la lettre ouverte de Jacques Liesenborghs, « RTBF : place à l'éducation svp ! », 10 mai 2012.
- Cosignature du communiqué de presse du Conseil de la jeunesse, « Les mercredis sans pub à la RTBF », 10 mai 2012.
- Communiqué de presse sur les maisons de retour : « NGO's stellen 'evaluatie 5 jaar terugkeerwoningen' voor investeer in dit succesvol beleid », en collaboration avec Vluchtelingenwerk Vlaanderen, JRS, PF Mineurs en exil, SDJ, Amnesty international, UNICEF, Kireco, CIRE, 1^{er} octobre 2012.

3) Evaluation de nos productions d'éducation permanente

En 2011, la CODE a réalisé une évaluation à la fois quantitative et qualitative de ses productions, dans le cadre de l'évaluation du contrat-programme 2007-2011 de l'Education

permanente. Les questions de la diffusion et de l'impact de nos productions ont notamment été abordées.

Voici la synthèse des résultats de notre évaluation quantitative et qualitative :

Avant toute chose, relevons que les attentes de l'Education permanente, à savoir la production de 15 analyses et 1 étude par an, depuis plusieurs années, a conduit à augmenter la qualité de notre travail et notre expertise tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Nous notons aussi, d'année en année, davantage de sollicitations (partis politiques, particuliers, etc.) et de demandes d'animations sur les droits de l'enfant en général, ou sur des thématiques plus ciblées même si nous n'avons pas toujours la possibilité de répondre aux demandes.

Régulièrement, les analyses de la CODE sont publiées dans diverses revues des membres ou autres (voir ci-dessus). A travers ces diffusions dans les revues, nous touchons les professionnels (JDJ, Badje-info) mais aussi le grand public (le Ligueur, la Chronique de la Ligue des droits de l'Homme).

En octobre 2009, nous avons mis en ligne un nouveau site Internet⁷. Plus précisément, sa modernisation a poursuivi le triple objectif de le rendre plus dynamique, accessible et complet.

Enfin, nos travaux sont repris ou cités dans un grand nombre de journaux, magazines et autres publications, à destination tant des professionnels que du grand public (plus souvent suite à la diffusion d'une étude). Citons notamment, par ordre alphabétique, Dimanche, Elle, Groupe Sud-Presse (La Capitale, etc.), La Libre Belgique, Le Soir, Le Soir Magazine, Métro, le Journal des Enfants.

Parallèlement, plusieurs supports professionnels (hors membres CODE) sont revenus ou reviennent sur les publications de la CODE. Il s'agit de : Alter Educ, Bulletin du Centre international de référence pour les droits de l'enfant privé de famille (Genève), Contact (journal périodique du Comité de contact des organismes de jeunesse), Eduquer (Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente), Kluwer, Journal du Droit des Jeunes (JDJ),...

La reconnaissance de la part de nos pairs est indéniable. Les références aux travaux de la CODE sont fréquentes et explicites.

On remarque donc que par des voies de plus en plus diversifiées, le grand public peut être informé des missions de la CODE (cette rubrique de notre site a fait l'objet près de 80.000 visites en 3 ans et demi !) et de ses publications, qui font aussi l'objet d'une attention

⁷ Voyez le point 6.7 pour plus d'informations.

grandissante de la part des professionnels (en attestent notamment les nombreux sites proposant des liens vers celui de la CODE).

L'augmentation du nombre de participations actives, qu'elles soient internes ou externes à la CODE, nous paraît significative d'effets produits en termes de visibilité et d'expertise de la CODE. A ce niveau, la plus-value est aussi clairement qualitative.

Voici les grandes lignes de la conclusion de notre évaluation, telle que reprise ci-dessous :

« Les points forts de la CODE sont selon nous les suivants : capacité à atteindre les objectifs quantitatifs et qualitatifs, équipe pluridisciplinaire, bonne communication générale interne et externe, capacité de se diversifier (travail en réseau, écriture d'analyses et d'articles, organisation d'événements, animation suite à une pièce de théâtre, information à l'attention de futurs professeurs d'éducation physique, etc.).

Les points suivants sont à améliorer : le format des analyses, la vulgarisation pour permettre un accès au plus grand nombre, la diffusion, la communication en général. Ces divers points sont en cours de transformation et retiennent notre meilleure attention. Nous sommes une association en mouvement ».

La CODE a bénéficié de deux avis positifs transmis le 31 janvier 2012 des services du Gouvernement et de l'Inspecteur de l'Education permanente, lequel conclut son avis en les termes suivants : « L'association répond à toutes les exigences quantitatives et qualitatives et offre les garanties de gestion et de compétences suffisantes à la pérennisation de son activité à ce niveau pour les années à venir ».

Le 22 février 2012, la CODE a été informée par la Ministre de la Culture de la reconduction de notre contrat-programme pour une nouvelle période de 5 ans pour la période 2012-2017.

6.3. Suivi des Observations finales et des recommandations du Comité des droits de l'enfant (dossiers thématiques)

Cette année, la CODE a assuré le suivi de plusieurs dossiers en lien avec les Observations finales 2002 et 2010 du Comité des droits de l'enfant. Les thèmes sont :

- 1) Politique générale en matière de droits de l'enfant
- 2) Pauvreté
- 3) Participation
- 4) Violence
- 5) Justice juvénile
- 6) Migration
- 7) Relations personnelles avec ses parents
- 8) Enseignement, accueil et temps libre
- 9) Aide à la jeunesse et famille
- 10) Santé
- 11) Médias et consommation
- 12) Coopération au développement

Un important travail sur le suivi de l'ensemble des recommandations du Comité a été effectué tout au long de l'année.

En outre, certaines des recommandations du Comité des droits de l'enfant à l'Etat belge ont bénéficié d'une attention plus conséquente de la CODE, du fait de l'actualité et/ou d'un suivi du travail préalablement mené.

Chacune de ces thématiques est détaillée ci-après.

1) Politique générale en matière de droits de l'enfant

a. Coordination des politiques en matière de droits de l'enfant et collecte des données

La Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE), mise sur pied en 2007 (en réponse aux recommandations des ONG ainsi que du Comité des droits de l'enfant de 1995 et de 2002⁸), a un rôle important à jouer à différents niveaux, parmi lesquels la coordination d'une politique des droits de l'enfant cohérente et de qualité.

⁸ Pour plus de précisions concernant la mise en place et les débuts de la Commission nationale pour les droits de l'enfant, voyez notamment nos précédents rapports d'activités.

Toutefois, la CODE, qui compte parmi les membres à voix consultative de la CNDE⁹, a souligné combien une évaluation de son fonctionnement devait être réalisée. Cette demande a donné lieu à une évaluation interne et externe, à partir de novembre 2010. La CODE y a participé.

Il faut noter qu'à ce jour, la Commission nous semble insuffisamment jouer son rôle de coordination des politiques en matière de droits de l'enfant, tel que le prévoit effectivement l'accord de coopération qui l'a créé¹⁰. Ce concernant, nous notons notamment que bien que diverses instances soient associées à son travail (ombudsmen, experts, ONG, administrations, etc.), toutes les décisions sont prises par les représentants des ministres (« membres avec voix délibérative »), ce qui prive la Commission d'une autonomie propre et d'un réel pouvoir pour influencer les décisions politiques touchant aux droits de l'enfant.

Le rôle de la Commission en matière de collecte, d'analyse et de traitement des données au niveau national est également peu rempli à ce jour. Nous sommes d'avis que cette mission nécessiterait des moyens supplémentaires, ce que nous n'avons pas manqué de souligner notamment lors de notre participation au groupe de travail mis en place par la CNDE sur la collecte de données en matière de pauvreté (il est attendu que la collecte et son traitement concernent tous les enfants entre 0 et 18 ans, et que cette collecte soit ventilée selon l'âge, le sexe, le niveau socio-économique des parents, la présence d'une éventuelle déficience physiologique ou mentale, etc.).

L'importance d'une telle collecte des données a été soulignée à chaque fois que cela a été possible, dans le Rapport alternatif et dans nos publications, mais aussi lors de notre participation à des groupes de travail, tables rondes, etc.

Nous pensons que la CNDE est encore une jeune institution qui est face à divers défis importants au regard de sa composition, de ses missions et de son mode de fonctionnement.

En 2011 et 2012, la CNDE a fait l'objet d'un audit externe. La CODE a rencontré le 10 novembre une chercheuse de Lentic (ULg) qui réalise cet audit du fonctionnement de la CNDE.

La CODE a également fait partie, à la demande des chercheurs, du Comité de pilotage de cet audit (16 janvier, 28 février et 9 mai 2012).

⁹ Trois représentants de la CODE ont été désignés dans ce cadre. Il s'agit de Défense des Enfants International (DEI) section belge francophone, Plan Belgique, et la CODE elle-même.

¹⁰ « La Commission a pour mission une concertation et un échange d'informations permanent entre les différentes autorités et instances s'occupant des droits de l'enfant afin de veiller à une synergie maximale des politiques menées. A cet effet, elle tient compte des recommandations du Comité des droits de l'enfant ».

L'audit a laissé apparaître de grandes difficultés structurelles liées aux missions multiples de la CNDE, une dynamique compliquée entre membres à voix délibérative et à voix consultative, outre divers problèmes de communication.

Cette évaluation a été présentée lors de l'assemblée générale de la CNDE du 25 juin 2012.

b. Contribution au rapport triennal et au plan d'actions de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Pour rappel, tous les trois ans, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) est tenu de présenter un rapport sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant en FWB. L'élaboration de ce rapport triennal qui porte sur les années 2008-2011 a été coordonné par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ). Ce rapport est accompagné de diverses déclarations des ministres compétents ainsi que d'un plan d'actions du Gouvernement pour les trois années à venir.

Lors d'une réunion de mai 2011, les membres de la CODE ont décidé de ne pas réaliser une évaluation complète du rapport triennal comme cela a été réalisé par le passé pour divers motifs, notamment de temps disponible. Il a par contre été décidé de réaliser une évaluation du futur plan d'actions.

La CODE a été invitée à participer à plusieurs réunions préparatoires à la rédaction du plan d'actions. Elle a été sollicitée par le Cabinet du Ministre-Président Rudy Demotte pour présenter ses sujets de préoccupation en mai 2011. La CODE et ses membres furent largement représentés et une intéressante séance de questions-réponses a poursuivi notre présentation aux divers cabinets ministériels présents.

Nous avons ensuite été invités en juin 2011, par le Cabinet du Ministre de l'enfance à réfléchir aux liens entre les droits de l'enfant et les compétences régionales et communautaires.

Le texte final du rapport triennal et du plan d'actions ont été approuvés et publiés le 20 novembre dans une version définitive. La CODE a poursuivi son évaluation du plan d'actions, en collaboration étroite avec ses membres.

Cette évaluation a été finalisée début 2012 et déposée à l'OEJAJ en mars 2012. Le dépôt de ce document, qui constitue une analyse, a suscité diverses réactions. Le Cabinet du Ministre-Président Demotte a souhaité nous rencontrer le 27 avril 2012, ce qui permit une discussion sur les points d'attention et les avancées du dernier plan. Le Cabinet nous partagea également ses projets et perspectives.

Le 7 juin 2012, la CODE a également partagé son évaluation au GP CIDE, groupe de suivi de la Convention organisé au sein de l'OEJAJ.

c. Diffusion des rapports et des recommandations, et suivi

Tout au long de l'année 2012, la CODE s'est attachée à diffuser et apporter un suivi aux rapports et aux recommandations du Comité.

Les recommandations 2010 du Comité des droits de l'enfant ont également été largement diffusées, analysées et pour certaines, critiquées¹¹.

d. Education aux droits de l'Homme et aux droits de l'enfant

En 2012, la CODE a maintenu son attention en matière d'éducation aux droits de l'enfant sous ses différentes dimensions : sensibilisation, information, formation, et ce dans la lignée des recommandations du Comité.

D'une manière générale, les permanentes n'ont eu de cesse de rappeler les recommandations de la CODE (et du Comité des droits de l'enfant) en matière d'éducation aux droits de l'enfant : culture des droits de l'enfant (éducation aux droits de l'enfant incluse dans un projet global, et impliquant l'apprentissage et la pratique des droits), éducation spécifique aux droits de l'enfant dans l'enseignement, formation des enseignants, etc.¹².

¹¹ Nous pensons aux Observations du Comité relatives à la mendicité des mineurs qui ont fait l'objet d'une analyse en octobre 2010.

¹² Pour des recommandations complètes, voyez l'étude 2007 de la CODE, « L'éducation aux droits de l'enfant à l'école. La situation en Communauté française », qui reste d'actualité.

2) Pauvreté

La pauvreté est une problématique transversale qui fait l'objet d'une attention particulière de la CODE au vu de ses nombreuses conséquences sur tous les droits des enfants : droit à un niveau de vie suffisant, droit à la santé, droit à la scolarité, droit de vivre avec ses parents, droit aux loisirs, droit à la participation, etc. En effet, la pauvreté n'est pas seulement une question de revenus : elle affecte tous les domaines de la vie et souvent les précarités se cumulent et se renforcent.

Or, bien que la Belgique soit un pays privilégié à l'échelle du monde, la pauvreté y affecte de trop nombreuses familles. Les chiffres sont alarmants et ne cessent d'augmenter. En Belgique, 23,2% des enfants vivent dans la pauvreté ou en risque de pauvreté¹³ !

Il faut savoir que la plupart des mesures mises en place à ce jour n'atteignent pas leurs objectifs auprès des populations précarisées du fait de l'inadéquation entre les politiques et les besoins des personnes, et aussi de la profonde distance pouvant exister entre d'un côté les professionnels et les logiques institutionnelles, et de l'autre, ces publics.

La pauvreté et son impact sur les droits de l'enfant ont été abordés tout au long de la période concernée à travers une participation à des conférences et autres rencontres et de nombreuses publications.

En 2012, la CODE a veillé à la bonne diffusion de son étude 2011 consacrée à l'évaluation de l'impact de l'Année européenne sur les droits des enfants pauvres.

En choisissant le thème des liens entre l'enfant placé et sa famille d'origine pour étude 2012, la CODE s'est également intéressée aux liens entre placement et pauvreté. Un point de l'étude y est notamment consacré et une analyse plus approfondie sera également publiée en 2013.

En 2012, la CODE a aussi participé à la réalisation d'un Manifeste « Accueil et pauvreté » coordonné par Badje sur les liens accueil et pauvreté (réunions du 6 et du 25 septembre 2012).

La CODE a enfin poursuivi son attention à la question de la mendicité tout au long de l'année, notamment suite au dépôt d'une nouvelle proposition de loi du 10 février 2012 modifiant les articles 433ter et suivants du Code pénal relatif à l'exploitation de la mendicité et qui vise notamment à réprimer la mendicité des enfants. Divers contacts ont été pris dans ce cadre (associations, parlementaires, etc.).

¹³ Voyez <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>

3) Participation

Ces dernières années, la CODE a pu constater des progrès réalisés afin d'encourager la participation des enfants à différents niveaux. Selon les domaines politiques, le degré de participation varie, et la notion elle-même de participation est souvent interprétée différemment. Notons toutefois que ce qui est réalisé en matière de participation s'avère souvent réducteur par rapport à ce que prescrit la Convention relative aux droits de l'enfant.

Aussi, cette année, la CODE s'est-elle attachée à continuer de promouvoir l'amélioration de la participation des enfants de notre pays, et en particulier des enfants les plus vulnérables, qui est l'axe de travail d'UNICEF Belgique dans le cadre de son projet « What do you think ? ». Nous pensons notamment aux enfants issus de milieux défavorisés, aux enfants en migration, aux enfants porteurs de handicaps, ainsi qu'aux enfants hospitalisés, en ce compris les enfants souffrant de troubles psychiatriques. Comme tous les autres, et certainement avec davantage d'attention du fait de leur vulnérabilité, ces enfants doivent pouvoir s'exprimer et être entendus.

Tel que le recommande notamment le Conseil de la Jeunesse, il faut également rappeler la nécessité d'une participation réelle et active, et ce à toutes les étapes du processus de tout projet que ce soit dans la famille, à l'école, dans la commune, etc. En effet, la démocratie doit se construire dans le temps et dans les lieux de vie des jeunes.

4) Violence

Dans la lignée d'autres travaux déjà réalisés sur la fessée et l'autorité, la CODE a souhaité refaire un point sur cette question en 2011, et en assurer le suivi en 2012. Ce sujet sensible déchaîne les passions et suscite de nombreuses résistances. Toutefois, comme le précise Jean-Pierre Rosenczweig, juge des enfants français, pour aborder ce dossier, « il faut quitter l'émotionnel et le Café du commerce ». L'analyse a rappelé le contexte international, a fait l'inventaire des arguments en faveur et en défaveur d'une législation spécifique à l'encontre des punitions corporelles, et afin de réfléchir à l'opportunité de légiférer en la matière. Elle fut rediscutée par les membres et bénéficia également de la relecture critique de plusieurs d'entre eux.

Cette analyse a été publiée en décembre 2011 et a porté le titre de « Point de vue de la CODE sur les châtimets corporels ». Elle a fait l'objet d'une publication dans Kluwer en janvier 2012 dans le *Vade-mecum des droits de l'enfant (supplément 55)*.

5) Justice juvénile

Le suivi des recommandations du Comité en matière de justice juvénile a également retenu l'attention de la CODE cette année, que ce soit dans le cadre de la diffusion du Rapport alternatif, de la publication d'une analyse ou de la participation à divers groupes de travail.

Les questions du dessaisissement et de l'enfermement des mineurs restent extrêmement préoccupantes et contraires aux recommandations du Comité des droits de l'enfant (un mineur ne peut être jugé comme un adulte et la détention doit être une mesure de dernier ressort). La CODE y est restée attentive.

Par ailleurs, le dossier dit « des incivilités » a une nouvelle fois été à l'agenda politique. Pour rappel, l'accord de gouvernement du 1^{er} décembre 2011 prévoyait que la lutte contre les incivilités serait renforcée grâce à l'amélioration des sanctions administratives. L'augmentation du montant des amendes, ainsi que l'élargissement de la mesure à partir de 14 ans y étaient aussi évoqués.

Un avant-projet de loi a été porté par la Ministre de l'intérieur. Il fut maintes fois brandi comme pouvant améliorer la sécurité des citoyens lors de la campagne en vue des élections communales d'octobre 2012.

La CODE a publié une analyse intitulée : « Position de la CODE sur les sanctions administratives communales » en novembre 2012. A l'occasion de l'anniversaire de la Convention, le 20 novembre, la CODE a d'ailleurs publié un communiqué de presse : « Tous dans le même SAC ? Position de la CODE sur l'avant-projet de loi relatif aux sanctions administratives communales ».

Parallèlement, la CODE a participé à plusieurs réunions de la Commission Jeunesse de la Ligue des droits de l'Homme (12 janvier, 22 mars, 28 mars, 19 avril, 16 juin, 18 septembre). Elle a participé à une réunion du groupe « Article 40 » le 28 mars¹⁴.

6) Migration

Les mineurs étrangers (accompagnés ou non) qui arrivent en Belgique nécessitent une attention et un accueil spécifiques. Leur situation reste préoccupante à divers niveaux.

Depuis plusieurs années, la CODE est membre de la Plate-forme « Mineurs en exil », et participe, selon les périodes (et ses forces vives), plus ou moins activement à ses activités. Coordonnée par le Service Droit des Jeunes (SDJ), cette plate-forme a été mise en place afin

¹⁴ Voir ci-dessous pour plus d'informations.

de donner un statut de protection aux mineurs étrangers non accompagnés (MENA), un groupe particulièrement vulnérable qui retient l'attention de la CODE depuis sa création. La Plate-forme a entre autres beaucoup milité pour l'instauration du système de tutelle des MENA, qui veille à la défense des droits et des intérêts de tous les mineurs étrangers en situation de séjour précaire, qu'ils soient MENA ou mineurs en famille.

En particulier, les MENA se trouvent face à des problèmes d'envergure lors de leur arrivée et de leur séjour en Belgique. Ces problèmes concernent l'entrée sur le territoire et l'accueil (diverses discriminations et une importante crise de l'accueil d'une manière générale), la tutelle (plusieurs améliorations du fonctionnement du Service de tutelle seraient nécessaires), le séjour (titre de séjour très précaire et « solution durable » souvent considérée par l'Office des étrangers comme un retour dans le pays d'origine), la scolarité (impossible inclusion dans le système scolaire, pas même dans une classe-passerelle, lorsque le MENA ne provient pas d'un pays en voie de développement), etc.

D'une manière générale, on constate une importante crise de l'accueil des étrangers en Belgique. Le pays souffre d'un manque substantiel de places en milieu ouvert (les associations et le réseau communautaire d'accueil évoquent la nécessité de 2.000 places supplémentaires). Les centres d'accueil pour demandeurs d'asile FEDASIL vers lesquels les mineurs étrangers accompagnés peuvent être orientés dès leur arrivée sont saturés. Il s'ensuit que de nombreuses familles sont accueillies dans des conditions très précaires (notamment à l'hôtel, dans des conditions inadéquates, sans repas chaud, ni encadrement médical suffisant, etc.) ou se retrouvent dans la rue sans le moindre accompagnement.

Enfin, il faut relever que, malgré la création de solutions alternatives, telles que les « maisons de retour »¹⁵, la loi permet encore la détention des familles dans les centres fermés. Ces lieux sont totalement inadaptés aux enfants (absence de scolarité, vie en groupe, stress permanent, etc.).

Nos inquiétudes concernant les mineurs étrangers, accompagnés ou non, ont été relayées tout au long de l'année, par différents biais.

Cette année, la CODE a participé à divers communiqués de presse (voyez ci-dessus 6.2.2.b).

Le 9 mars 2012, la CODE a participé à la réunion préparatoire de la conférence de presse de MENAMO du 14 mars qui portait le titre suivant : « Les associations de défense des Mineurs

¹⁵ Des unités d'habitation familiales ont été créées dans le cadre d'un projet-pilote des autorités belges. Dans ces logements, les familles sont accompagnées par un coach, employé par l'Office des étrangers, qui a notamment pour mission de convaincre les familles d'obtempérer à l'ordre de quitter le territoire et de faciliter leur retour ou leur transfert vers un autre pays ou accueil dans le pays. Notons que ces lieux sont considérés comme des lieux de détention au sens de la loi.

étrangers non accompagnés assignent l'Etat belge et Fedasil en justice pour les enfants laissés – parfois sans nourriture - dans la rue ou dans des « hôtels » inadaptés ».

Le 21 mars 2012, la CODE a été cosignataire du communiqué de presse de la Plate-forme Mineurs en exil « Les enfants n'ont pas leur place en centre fermé ! ». La CODE a ensuite été interviewée le 26 mars par Georges Lauwerijs en direct sur Matin Première RTBF Radio sur ce sujet notamment.

Le 31 juillet, la CODE s'est associée à une requête en annulation, déposée par DEI, UNICEF et la Ligue des droits de l'Homme contre la loi du 16 novembre 2011 relative à « l'interdiction de la détention des enfants en centres fermés ». En effet, la CODE a depuis de longues années manifesté son opposition à la détention des mineurs dans les centres fermés et la loi, censée l'interdire, la permet encore dans certaines conditions.

Ce recours a été introduit par Jacques Fierens le 20 août 2012. Nous sommes en attente des suites à ce jour. Pour information, on compte en moyenne un an de procédure. Il reste dès lors à attendre la date des plaidoiries et le prononcé de l'arrêt.

La CODE et la KIRECO ont déposé une contribution devant le Comité des droits de l'enfant en septembre, en vue de la Journée thématique annuelle du Comité qui concernait les droits des mineurs dans le cadre de la migration internationale et qui s'est déroulée le 28 septembre 2012.

Le 1^{er} octobre 2012, la CODE a été cosignataire d'un communiqué de presse intitulé sur les maisons de retour intitulé « NGO's stellen 'evaluatie 4 jaar terugkerwoningen' voor investeer in dit succesvol beleid » en collaboration avec la Plate-forme Mineurs en exil et divers partenaires.

La CODE a publié une analyse en décembre sur les droits des mineurs migrants, en collaboration avec UNICEF Belgique.

Enfin, la CODE a contribué à la publication « Etat des droits de l'Homme 2011-2012 » coordonnée par la Ligue des droits de l'Homme sous le titre « Détention d'enfants : des progrès et des craintes ». Ce rapport a été publié en février 2012.

7) Relations personnelles avec les parents

Cette année, la CODE a porté un intérêt tout particulier au droit à garder des relations personnelles de l'enfant avec ses parents. Rappelons qu'en 2008, la CODE avait publié un important dossier sur le sujet qui avait été publié dans le JDJ d'octobre 2008 sous le titre « Séparés par des barreaux. La situation des enfants dont les parents sont détenus ».

La CODE a participé à la Journée thématique du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies qui a porté sur le thème des enfants de parents détenus en prison et qui s'est déroulée à Genève le 30 novembre 2011. Une analyse intitulée « Journée de débat général du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies : les enfants de parents détenus » est parue en décembre 2011 et a été publiée dans le JDJ en février 2012.

Notons que les recommandations de la CODE en ce qui concerne les enfants de parents détenus ont été reprises dans la liste des contributions sur le site du CRIN dans le cadre de la journée-débat sur les enfants de parents emprisonnés organisée par le Comité des droits de l'enfant¹⁶.

Suite à cet envoi, nous avons été invités en novembre 2011 à rencontrer la Ministre Huytebroeck et à discuter des craintes du secteur. Nous avons recommandé que soit évalué ce qui est mis en place aujourd'hui afin que, lorsqu'un enfant est placé, le lien avec les familles d'origine soit effectivement préservé. Force est de constater qu'il reste encore un grand chemin à parcourir.

En 2012, nous avons décidé de consacrer notre étude aux liens entre enfants placés et familles d'origine (voir plus haut dans le point Education permanente).

8) Enseignement, accueil et extrascolaire

Notre Rapport alternatif sur l'application de la Convention nous a également donné l'occasion de rappeler qu'en Belgique, les droits de l'enfant sont loin d'être respectés en matière d'enseignement, d'accueil de la petite enfance et de temps libre.

En particulier, bien que plusieurs décrets de la Communauté française (nouvelle Fédération Wallonie Bruxelles) précisent que l'égalité des chances compte parmi les missions de l'école, l'enseignement y reste très largement inégalitaire, et l'école a toujours un coût pour les familles. La situation scolaire des enfants de familles pauvres est particulièrement catastrophique, et s'explique par plusieurs facteurs : conditions de vie difficiles, manque de ressources culturelles, difficultés pour faire face aux frais scolaires, relations difficiles ou inexistantes entre la famille et l'école, etc. Très tôt, parfois dès l'enseignement maternel, l'accrochage scolaire des enfants pauvres est difficile.

Parallèlement, la Belgique reste un des pays les plus ségrégationnistes de l'OCDE¹⁷ en matière d'intégration des élèves porteurs de handicap. Ceci étant dit, en Fédération Wallonie-Bruxelles, un récent décret propose une série de mesures visant à favoriser

¹⁶ Voyez plus bas, le point 6.4.6.

¹⁷ Organisation de Développement et de Coopération Economique.

l'intégration des enfants handicapés dans l'enseignement, à simplifier les dispositions administratives et à apporter une aide à tous les élèves à besoins spécifiques. Nous espérons qu'il s'agit là d'une avancée qui sera mise en œuvre.

Nous avons aussi assisté, en 2011, à la présentation par Badje du projet « l'extrascolaire sans barrière », projet dont le but est de favoriser l'accessibilité des activités aux enfants issus de familles pauvres et promouvoir le droit de l'enfant au repos, aux loisirs et à la culture.

En 2012, Badje a poursuivi ce travail par une réflexion en vue de constituer un Manifeste « accueil et pauvreté » à l'attention du politique, travaux auxquels la CODE s'est associée.

En décembre 2012, la CODE a aussi réalisé une analyse en collaboration avec Badje qui portait sur le défi démographique bruxellois qui comporte diverses conséquences importantes en matière d'accueil et d'enseignement.

9) Aide à la jeunesse et famille

Cette année, la CODE a été particulièrement attentive à différentes questions en lien avec l'Aide à la jeunesse et les familles, puisqu'elle a consacré son étude sur les liens entre enfants placés et familles d'origine.

Pour rappel, en octobre 2011, la CODE a aussi cosigné une lettre aux responsables politiques réalisée par ATD Quart Monde et Luttes Solidarité Travail (LST) concernant la crainte d'un retour de la déclaration d'abandon, qui toucheraient les enfants placés dont les parents se seraient désintéressés. Suite à ce courrier, nous avons rencontré la Ministre Huytebroeck le 15 novembre 2011. Ce rendez-vous fut notamment consacré au droit de garder des liens avec les familles d'origine et les lacunes actuelles du système.

Début 2012, décision fut prise de consacrer notre étude sur la question des liens entre enfants placés dans l'aide à la jeunesse et les familles d'origine. Ce travail se poursuit en 2013 (voyez plus haut).

Fin 2012, la CODE a participé aux travaux du comité de pilotage d'un projet mis en place fin 2012 par la Ministre de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse « Familles pauvres : soutenir les liens dans la séparation » qui se poursuit en 2013 (réunion du 13 novembre 2012). Son objectif est, sur base d'échanges d'expériences entre professionnels et familles pauvres, d'identifier les éléments positifs et négatifs en termes de maintien et de renforcement de ce lien. Le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale a été chargé d'assurer la coordination du projet, avec l'appui d'un comité de pilotage.

10) Santé

Les inégalités des enfants en matière de santé font l'objet d'une grande attention de la CODE, en particulier depuis son étude 2009, qui, pour rappel, s'intitulait « La pauvreté nuit gravement à la santé des enfants ». Nous y soulignons notamment que, dès la naissance, les enfants de familles précarisées ont une moins bonne santé, et que la pauvreté a des effets à long terme sur la santé.

11) Médias et consommation

Les liens entre droits de l'enfant et médias et consommation ont également été étudiés par la CODE en 2012.

Deux analyses y ont été consacrées :

- Images des enfants et des jeunes véhiculées par les médias audiovisuels (télévision, publicité, Internet) », avril 2012 ;
- « Le harcèlement sur Internet chez les jeunes », décembre 2012.

Les médias et la consommation faisant de plus en plus partie de l'environnement, y compris de celui des enfants et des adolescents, la CODE y sera forcément encore plus attentive à l'avenir.

12) Coopération au développement

Enfin, la coopération au développement a également compté parmi nos thèmes de travail à différents moments pendant cette année : Promotion du Rapport alternatif, campagne d'UNICEF Belgique en faveur de l'éducation dans les urgences, etc.

La CODE a publié en septembre 2012 l'analyse « Toutes à l'école ! », plaidoyer en faveur de l'éducation des filles dans les pays du Sud. Cette publication s'est faite en collaboration avec notre membre Plan Belgique.

Dans le monde, 35 millions de filles ne sont toujours pas scolarisées. Les filles des pays en voie de développement se voient confrontées à des difficultés spécifiques supplémentaires par rapport aux garçons. C'est dans ce cadre que Plan Belgique a réalisé sa campagne « Toutes à l'école ! » qui, comme son nom l'indique, vise à permettre à toutes les filles d'accéder au chemin de l'école. Par cette analyse, la CODE a souhaité faire connaître le travail effectué par Plan Belgique sur le sujet, et faire siennes ses recommandations dans le domaine.

6.4. Travail en réseau et participation à divers groupes de travail

Comme souligné plus haut, la CODE travaille en réseau avec ses associations membres, mais aussi avec toute une série d'institutions et d'associations actives en matière de droits de l'enfant en Belgique. Plus précisément, ce travail en réseau s'établit de manière régulière avec des institutions publiques comme la Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE), l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ) ou encore, le Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE). Des collaborations et prises de contact ont aussi eu lieu avec d'autres acteurs comme cette année avec le Fondation Roi Baudouin.

Ce travail en réseau s'établit aussi avec diverses associations généralistes ou spécialisées en matière de droits de l'enfant. Dans ce cadre, la CODE participe à plusieurs groupes de travail. Ainsi, cette année, la CODE a suivi et participé aux travaux de la Plate-forme Mineurs en exil, de la Commission Jeunesse de la Ligue des droits de l'Homme, du Groupe « Article 40 », et du projet « What do you think ? ».

Depuis avril 2012, la CODE fait partie du Centre interdisciplinaire des droits de l'enfant (CIDE).

Nous sommes aussi membre de deux réseaux internationaux, le Réseau d'information des droits de l'enfant (CRIN) et le Groupe des ONG pour l'application de la Convention des droits de l'enfant.

Ci-après, nous rappelons le contexte général de nos participations, celles-ci étant également évoquées dans d'autres sections du présent rapport.

1) Commission nationale pour les droits de l'enfant

La CODE participe aux travaux de la Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE) depuis sa création en 2007. Elle en est membre avec voix consultative.

Dans un premier temps, elle a également été membre du Bureau (gestion journalière). Mais début 2009, il a été décidé à l'unanimité que la CODE démissionnait de son mandat au sein du Bureau de la Commission nationale pour les droits de l'enfant¹⁸. Nous pensons en effet pouvoir jouer un rôle plus utile en tant que membre ordinaire de la CNDE.

La CODE a été entendue le 10 novembre 2011 par une chercheuse de l'ULg en ce qui concerne cet audit externe qui s'est clôturé en mai 2012. La CODE a été invitée à faire partie

¹⁸ Voyez le rapport d'activités précédent pour les détails.

du comité d'accompagnement (réunions des 16 janvier, 28 février et 9 mai 2012) de cet audit dont les résultats ont été présentés lors de la séance plénière du 25 juin 2012.

Aujourd'hui, la CNDE est dans une période de transition. Nous restons particulièrement attentifs à son évolution.

2) Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

La CODE participe aux travaux du Groupe de suivi permanent de la Convention des droits de l'enfant de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse de la Communauté française (OEJAJ) (réunion du 7 juin 2012).

En 2012, la CODE a aussi fait partie du comité d'accompagnement d'une recherche sur les devoirs scolaires (réunions du 16 mars 2012, du 29 mars), publiée en mai 2012.

3) Délégué général aux droits de l'enfant

Cette année encore a été marquée par une bonne collaboration avec le service du Délégué général aux droits de l'enfant.

En 2012, nous avons aussi collaboré avec le service du Délégué général pour l'évaluation du plan d'actions de la Fédération Wallonie-Bruxelles approuvé le 20 novembre 2011, ainsi que pour l'organisation du Festival des droits de l'enfant qui s'est déroulé ce même jour à Bruxelles.

Pour rappel, la CODE fait partie du Comité consultatif du Délégué. Ce comité est composé d'acteurs représentatifs des secteurs d'activités des droits de l'enfant et a pour objectif de mener des réflexions générales ou plus pointues sur des thématiques des droits de l'enfant. La CODE y est représentée par Frédérique Van Houcke. Elle a participé aux réunions des 4 juin et du 15 octobre 2012.

La CODE a par ailleurs interviewé Bernard De Vos dans le cadre de l'étude 2012 sur les relations entre l'enfant placé et sa famille (entretien du 16 novembre 2012).

4) Fondation Roi Baudouin

En 2012, la CODE a collaboré avec la Fondation Roi Baudouin (FRB) à diverses reprises.

Le 6 septembre, la CODE a été invitée à rencontrer Françoise Pissart, Directrice, et Pascale Taminioux, en présence de Séverine Acerbis (Badje) et de Dominique Visée (ATD Quart Monde), les questions de pauvreté et d'accueil étant à l'ordre du jour de la réunion.

Ensuite, la FRB a proposé à Frédérique Van Houcke d'être présidente d'un jury de sélection d'un appel à projet relatifs à des « lieux de rencontres enfants-parents accessibles à tous » avec une attention portée aux populations vulnérables (réunion préparatoire du 26 novembre 2012). Une nonantaine de dossiers ont été déposés et transmis au jury en décembre 2012.

5) Kinderrechtencoalitie Vlaanderen (KIRECO)

La CODE travaille en étroite collaboration avec son homologue néerlandophone, la KIRECO, pour toutes les questions fédérales et pour le suivi du Rapport alternatif.

Cette année, nous avons travaillé de concert à différents niveaux, notamment en ce qui concerne le possible transfert des compétences usurpées, les mineurs étrangers, ou encore les travaux de la Commission nationale pour les droits de l'enfant.

6) Group des ONG et CRIN

La CODE est membre du Groupe des ONG pour la Convention relative aux droits de l'enfant, qui est une coalition d'organisations internationales et non-gouvernementales travaillant ensemble afin de faciliter la mise en œuvre de la Convention. Le « Liaison Unit » du Groupe des ONG soutient la participation des ONG, particulièrement celle des coalitions nationales, dans le processus de rapportage au Comité sur les droits de l'enfant. Il soutient également ces ONG/coalitions dans d'autres activités en relation avec la mise en œuvre de la Convention. Cette association est basée à Genève.

La CODE est aussi membre du Réseau d'information des droits de l'enfant (CRIN), réseau mondial indépendant et non-partisan qui facilite l'échange d'informations concernant les droits de l'enfant entre les acteurs impliqués dans la réalisation et la mise en pratique de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant : ONG, organes des Nations Unies, organisations inter-gouvernementales (OIG), institutions académiques, et autres professionnels du milieu des droits de l'enfant. Cette association siège à Londres.

Le Réseau compte plus de 1.400 organisations membres dans plus de 130 pays.

7) Euronet / Eurochild

De 2007 à 2009, conscients de l'importance d'être informés et d'agir au niveau européen, la CODE a été membre d'EURONET (European Children's Network), réseau européen d'associations actives en matière de droits de l'enfant. La Kinderrechencoalitie Vlaanderen en a également été membre.

EURONET a été dissout le 18 mai 2009 pour des motifs financiers (manque de subsides récurrents) et structurels (manque d'investissement des membres).

Le 7 juillet 2009, nous avons rencontré Jana Hainsworth d'EUROCHILD, qui constitue également un réseau européen actif en matière de droits de l'enfant. Depuis, nous réfléchissons à la possibilité d'en devenir membre, et Jana Hainsworth, secrétaire générale d'EUROCHILD, a été invitée à la réunion de la CODE de décembre 2009 pour présenter les activités d'EUROCHILD aux membres.

Cette question a été plusieurs fois débattue et finalement tranchée lors de la réunion du 6 mai 2010. Il a été décidé de ne pas répondre positivement à la proposition d'adhésion, à ce stade en tous cas, principalement par manque de temps pour pouvoir suivre utilement les travaux. Quoi qu'il en soit, nous restons convaincus de la nécessité du lobby en faveur des droits de l'enfant au niveau européen et nous restons informés des travaux d'EUROCHILD par mail. Ceci peut évoluer en fonction des forces disponibles à la CODE.

8) Plate-forme « Mineurs en exil »

Coordonnée par le Service Droit des Jeunes, la plate-forme bilingue « Mineurs en exil » vise à donner un statut de protection aux mineurs étrangers accompagnés et non accompagnés (MENA).

Lors de l'Assemblée générale du 17 novembre 2009, il a été décidé que la Plate-forme s'occuperait tant des MENA que des mineurs accompagnés. La Charte a été rediscutée et modifiée. Une nouvelle structuration de la Plate-forme a également été réalisée. La Plate-forme comporte désormais quatre groupes de travail : le groupe MENA, le groupe détention et alternatives, le groupe accueil et le groupe scolarité.

En 2012, la CODE a suivi les travaux du groupe de travail relatif à la détention.

9) Commission Jeunesse de la Ligue des droits de l'Homme

Cette année, la CODE a suivi les travaux de la Commission Jeunesse de la Ligue des droits de

l'Homme via la participation d'Aurore Dachy aux réunions des 12 janvier, 22 mars, 28 mars, 19 avril, 16 juin, et 18 septembre. Notons que du point de vue de la Ligue, Aurore Dachy y participe à titre personnel. En effet, pour pouvoir garantir leur liberté d'action, les commissions ne peuvent être constituées par des associations.

Actuellement, les axes de travail principaux de la Commission Jeunesse de la Ligue des droits de l'Homme sont notamment la justice des mineurs, la détention des mineurs étrangers en centres fermés, les jeunes et l'exclusion, les jeunes et la police ainsi que la psychiatrisation des mineurs, ainsi que l'enseignement.

10) Groupe Article 40 (ex-Think tank contre l'enfermement)

La CODE fait partie du groupe de travail informel contre la banalisation de l'enfermement des mineurs délinquants, appelé « Groupe Article 40 » (ex-Think tank contre l'enfermement) en référence à l'article 40 de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Ce groupe de travail a vu le jour fin 2008.

En font actuellement partie : DEI Belgique section francophone, le Conseil de la Jeunesse, le Kinderrechtencommissariaat, le Délégué général aux droits de l'enfant, la Ligue des droits de l'Homme, la CODE, le Service du Droit des Jeunes, ainsi que diverses personnalités académiques.

Le groupe s'est peu réuni cette année. La CODE a participé à la réunion du 28 mars 2012 et a contribué à son Manifeste et à son argumentaire (en cours de finalisation à l'heure actuelle).

Le contexte est le suivant : au départ, il a été constaté que le nombre de places en milieu fermé était en constante augmentation, tant du côté néerlandophone que francophone, particulièrement depuis l'ouverture du centre Everberg en 2002. Une réflexion à plus long terme est apparue nécessaire, en prenant en considération toutes les dimensions du problème. Plus précisément, ce « réservoir d'idées » que constitue le « Groupe Article 40 » veut agir dans une perspective à plus long terme en réfléchissant de manière approfondie.

11) Centre interdisciplinaire des droits de l'enfant

Le Centre interdisciplinaire des droits de l'enfant, en abrégé CIDE, est le fruit d'un partenariat entre l'Université Catholique de Louvain (UCL) et la section belge de Défense des enfants international (DEI). Sa mission est de contribuer au débat et à la réflexion sur la place de l'enfant et de la jeunesse au sein du monde actuel, notamment en suscitant et en soutenant un dialogue entre les acteurs préoccupés par ces questions, quel que soit leur ancrage disciplinaire.

Le CIDE développe trois pôles d'activités complémentaires qui se soutiennent mutuellement : la recherche, la formation et l'action. En particulier, le CIDE organise le Certificat interdisciplinaire en droits de l'enfant.

Le CIDE se voulant être au cœur de la complémentarité du monde académique et des acteurs de terrain, la CODE a souhaité en devenir membre. Elle a rencontré Benoît Van Keirsbilck (DEI) le 15 mars et Thierry Moreau (UCL) le 12 avril 2012 à cette fin. La CODE en est devenue membre à part entière le 19 avril 2012.

La CODE a participé à la réunion du CIDE du 24 juillet et a été invitée à participer au module 2013 du Certificat interdisciplinaire en droits de l'enfant pour présenter un état général de la situation des droits de l'enfant en Belgique.

12) What do you think?

La CODE soutient le projet « What do you think ? » (WDYT), coordonné par UNICEF Belgique, qui vise à développer la participation des jeunes les plus vulnérables.

En 2012, WDYT a réalisé une recherche participative sur la pauvreté en lien avec l'éducation.

13) Autres partenaires associatifs

Pour terminer ce point, voici une liste non-exhaustive de nos partenaires associatifs principaux, outre les membres de la CODE, et ceux cités ci-dessus, qui ont entre autres participé à l'élaboration du Rapport alternatif :

- Centre d'intégration social le Foyer ;
- CGé (Changements pour l'Égalité) ;
- Culture et Démocratie ;
- Fondation Marcel Hicter pour la Démocratie culturelle asbl ;
- Infor-Drogues ;
- Ligue des droits de l'enfant ;
- Observatoire bruxellois de la Santé et du Social ;
- Observatoire international de justice juvénile (OIJJ) ;
- Plate-forme Mineurs en exil ;
- Plate-forme Prévention SIDA ;
- Service de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;
- Service Droit des Jeunes (SDJ) ;
- Université des Femmes.

6.5. Information sur les droits de l'enfant

La CODE a pour mission de développer des actions d'information, de sensibilisation et d'éducation en matière de droits de l'enfant. Elle réalise diverses activités pour ce faire.

1) Festival des droits de l'enfant

Depuis 2011, la CODE est invitée par le Cabinet du Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles à participer au comité organisateur du Festival des droits de l'enfant à l'occasion de l'anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant le 20 novembre 1989, intitulé Festival ZERO>18. Ce comité d'accompagnement est composé de représentants du Cabinet, de l'OEJAJ, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du DGDE, de Badje et de la CODE. La première édition du Festival a eu lieu en 2011, la seconde en 2012.

Il s'est réuni à plusieurs reprises afin de définir le programme (notamment diverses activités culturelles), la communication, le déroulement d'un Village des droits de l'enfant, etc. L'organisation pratique de la fête fut réalisée par un prestataire technique désigné par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette année, la CODE et Badje ont été responsables du Village associatif.

En 2012, la CODE a participé à de nombreuses réunions dans ce cadre (25 janvier, 6 mars, 30 mars, 23 avril, 30 mai, 5 juillet, 11 juillet, 25 juillet, 7 septembre, 9 novembre, 19 novembre et 3 décembre).

Ce Festival des droits de l'enfant s'est déroulé le 25 novembre 2012 à Bruxelles dans l'espace Flagey et le théâtre Lumen.

Il fut un grand succès en termes de participation du grand public, d'intérêt du programme (théâtre, concerts, films, etc.) et de qualité des animations dans le Village des droits de l'enfant auquel 4 membres de la CODE ont participé (Badje, Conseil de la Jeunesse, Plan Belgique, UNICEF Belgique).

Cette année, la CODE fut, pour la première fois, invitée à participer à la séance protocolaire du festival. Frédérique proposa une intervention sur les droits des enfants vulnérables en Belgique.

L'organisation a été évaluée et divers points peuvent encore être améliorés (notamment le timing d'organisation). La CODE a d'ailleurs transmis une note sur les points positifs et les points à améliorer.

Le projet du Cabinet du Ministre-Président est d'organiser chaque année une fête populaire des droits de l'enfant aux alentours du 20 novembre dans diverses villes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Une édition 2013 est prévue.

2) Présentations diverses

Afin de mettre en œuvre leurs missions d'information et de sensibilisation sur les droits de l'enfant, les permanentes sont disponibles pour effectuer des présentations sur divers thèmes de droits de l'enfant. L'année 2012 ayant été consacrée à de très nombreux rendez-vous concernant notre étude, nous n'avons pas effectué de présentation en tant que telle.

Quoi qu'il en soit, nous faisons le maximum pour répondre aux demandes extérieures (politiques, associations, citoyens, etc.), bien que nous ne sachions pas répondre à toutes les sollicitations, faute de temps. Une part importante de nos activités y est d'ailleurs consacrée, notamment dans un objectif d'éducation permanente.

6.6. Collecte et passage d'informations

Un rôle important de la CODE consiste en la récolte et la transmission d'informations, qui se réalisent notamment via mails, la CODE répercutant auprès de ses membres ou d'autres acteurs intéressés diverses informations de fond, actualités et évènements relatifs aux droits de l'enfant. Dans ce cadre, notre site Internet est un outil important.

Le passage d'informations se réalise aussi lors des réunions de la CODE ; il fait d'ailleurs l'objet d'un point à part entière de l'ordre du jour de chacune d'entre elles.

En 2012, outre sa participation à plusieurs groupes de travail¹⁹, la CODE a participé à diverses rencontres et conférences dans l'objectif de récolter des informations, mais aussi d'élargir ses contacts et son réseau. La CODE a également rencontré différents experts dans l'objectif de nourrir ses analyses.

Enfin, dans un souci de diffusion et de sensibilisation, la CODE veille à être disponible pour toute demande d'information émanant d'associations, d'administrations, de parlementaires, de bureaux d'étude de partis politiques, de citoyens, etc.

Les travaux de la CODE sont aussi cités ou utilisés par d'autres. Citons la « Marguerite » publiée par Infor Jeunes, le Délégué général aux droits de l'enfant et d'autres acteurs à l'occasion de la dernière procédure d'inscription scolaire dans le secondaire, qui fait référence au travail de la CODE (campagne de lutte contre l'échec scolaire et de soutien à la mixité sociale).

1) Participation à diverses conférences, journées d'étude, formations, etc.

Pour l'année 2012, on retiendra notamment :

- 27 janvier, Présentation du rapport « Mineurs mal accompagnés » du Délégué général aux droits de l'enfant ;
- 3 février, Journée d'étude Jeunes et police, ULB ;
- 6 mars, Manifestation devant le Cabinet de Maggie De block, concernant la crise de l'accueil des mineurs étrangers ;
- 14 mars, Conférence de presse MENAMO, Ligue des droits de l'Homme ;
- 20 mars, Représentation théâtrale au Théâtre de poche, « Les bonnes intentions » ;
- 15 mai, Conférence sur les 100 ans du modèle protectionnel, UCL ;
- 12 juin, Table ronde « Echange sur la stratégie européenne des droits de l'enfant », UE ;

¹⁹ Voir ci-dessus : le point 6.4.

2) Abonnements à diverses lettres d'infos

La CODE est abonnée à de nombreuses lettres d'informations qui permettent de récolter des informations (événements, actualités, travail de fond) et d'alimenter le travail en réseau.

En voici un listing :

- Alter : www.alter.be
- Badje : www.badje.be
- Centre d'action laïque : <http://www.laicite.be>
- Cevipol (Centre étude de la vie politique ULB) : www.cevipol.be
- Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE) : www.cnde.be
- Conseil de la jeunesse : www.conseildela jeunesse.be
- C-paje : www.c-paje.net
- CGé Changements pour l'égalité : www.changement.egalite.be
- CRIN : www.crin.org
- CRISP : www.crisp.be
- Culture et Démocratie : <http://www.cultureetdemocratie.be/lettre>
- Dynamo International : <http://www.travailderue.org>
- Ecole des Parents et des Educateurs : <http://www.ecoledesparents.be/>
- ECPAT Belgique : <http://www.ecpat.be>
- Journal du Droit des Jeunes :
<http://www.franceinter.fr/player/reecouter?play=610518>
- Justice et paix : www.justicepaix.be
- Kinderrechtencoalitie : www.kinderrechtencoalitie.be
- Ligue des droits de l'Homme (perso) : <http://www.liguedh.be/>
- Ligue des familles (perso) : <https://www.citoyenparent.be>
- Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente (perso) : <http://ligue-enseignement.be/>
- Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse :
www.oeiaj.cfwb.be
- Observatoire de la santé et du social bruxellois : www.observabru.be
- PAC : Présence et action culturelles : <http://www.pac-g.be/>
- Paroles d'enfants : <http://www.parole.be/>
- Pax Christi : www.paxchisti.be
- Picum (Platform for international cooperation on undocumented migrants) :
www.picum.org
- Plan Belgique : <http://www.planbelgique.be/>
- RWLP : www.rwlp.be
- Sciences humaines :
<http://tr1.bp51.net/do?44CE684292A99AA2954DA073D910B99861CE2E34844CCEE39052866AD58F2659F9206B0A474E1BBF1F0DDFE21143155BD3EBE9D17361F2F56A25D849A52685E35F1B339D62CFD7DC5FFD8C5D26DCDF5B>
- UNICEF Belgique : <http://www.unicef.be>
- Université de Paix : <http://www.universitedepaix.org/>
- Yapaka : <http://www.yapaka.be/>

3) Rencontres

Cette année a été une année particulièrement riche en rencontres diverses dans le cadre de notre étude 2012 portant sur les relations entre enfants placés dans l'Aide à la jeunesse et familles d'origine.

Voici la liste de tous les professionnels rencontrés dans le cadre de nos études 2012-2013 notamment lors d'une table ronde organisée par la CODE, à Bruxelles, le 9 octobre 2012 :

- 21 mai, Marie-Thérèse Casman, sociologue, maître de conférences et chercheuse à l'Institut des sciences humaines et sociales de l'ULg ;
- 26 juin, Philippe Béague, psychologue, psychanalyste, directeur de l'Association Française Dolto ;
- 2 juillet, Isabelle Ravier, chercheuse à l'INCC et chargée de cours à l'UCL ;
- 10 juillet, Eric Janssens, magistrat de la jeunesse, premier substitut du procureur du roi de Nivelles ;
- 24 juillet, Thierry Moreau, professeur à l'UCL et avocat ;
- 24 juillet, Dominique Visée-Leporcq, présidente d'ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles ;
- 26 juillet, Benoît Van Keirsbilck, directeur de Défense des enfants – Belgique
- 2 août, Marianne Daliers, directrice du Service laïque de parrainage ;
- 3 août, Jean-Yves Hayez, psychiatre infanto-juvénile et professeur émérite à l'UCL ;
- 7 septembre, la directrice d'une institution de placement s'inscrivant dans le cadre de l'Aide à la jeunesse ;
- 7 septembre, Pierre Doyen, animateur au sein du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté ;
- 10 septembre, Françoise Dubois, référente maltraitance auprès de l'ONE ;
- 1 octobre, Isabelle Lammerant, docteure en droit à l'UCL, chargée de cours en droit de la famille à l'Université de Fribourg (Suisse), experte et formatrice internationale en droits de l'enfant (Genève) ;
- 9 octobre, Guy De Backer, directeur d'Alternatives familiales ;
- 9 octobre, Michaël De Leener, responsable du département « International programmes & institutional funds » de SOS Villages d'Enfants ;
- 9 octobre, Pol Fondu, coordinateur du SAAE La Maison Saint-Joseph ;
- 9 octobre, Didier Fooy, directeur du Service d'accueil et d'aide éducative « Beaumont Saint-Michel » ;
- 9 octobre, Jean Furnémont, directeur général de l'Institut Louis-Marie de Thy-le-Château, service résidentiel pour jeunes (AWIPH) ;
- 9 octobre, Denis Hupez, éducateur au sein de la Résidence Emile Rolland ;
- 9 octobre, André Petit, directeur de La Vague, service d'accueil familial pour enfants et adultes présentant un handicap ;
- 9 octobre, Christian Pringels, directeur de L'Accueil familial d'urgence ;
- 9 octobre, Jocelyne Van Hamme, assistante sociale au sein de l'Accueil familial (Namur) ;

- 9 octobre, Sabine Vanstappen, assistante sociale au sein du Home Juliette Herman ;
- 9 octobre, Xavier Verstappen, directeur de l'Accueil familial (Bruxelles) et président du CAAJ de Bruxelles ;
- 8 novembre, Pierre-André Hallet, président de l'Union francophone des magistrats de la jeunesse ;
- 9 novembre, deux membres des Services de Protection judiciaire ;
- 9 novembre, deux membres des Services de l'Aide à la Jeunesse ;
- 16 novembre, Bernard De Vos, Délégué général aux droits de l'enfant de la Communauté française ;
- 19 novembre, le Cabinet de la Ministre de l'Aide à la jeunesse Evelyne Huytebroeck ;
- 27 novembre, Gérard Hansen, Conseiller de l'Aide à la jeunesse de l'Arrondissement de Verviers.

Sans être exhaustif, pour cette année 2012, citons également les rencontres suivantes :

- 13 février 2012, Anne Chevalier, secrétaire générale de Changements pour l'égalité (CGé), afin de réfléchir aux collaborations possibles ;
- 13 mars, stagiaire de la Ligue des droits de l'enfant ;
- 15 mars, Benoît Van Keirsbilck, DEI, relative à notre candidature au CIDE ;
- 12 avril, Thierry Moreau, UCL, relative à notre candidature au CIDE ;
- 27 avril, Isabelle Pierret, Cabinet du Ministre-Président de la FWB concernant l'évaluation du plan d'actions de la FWB ;
- 7 mai, Vanessa Moray, Centre Jean Gol, suite à l'envoi de l'étude 2011 ;
- 7 mai, Floribert Kingeshi, responsable de justice juvénile à Kinshassa, invité WIBI ;
- 25 juin, Dr Bronagh Byrne, Queen University Belfast, concernant une recherche d'UNICEF sur la mise en œuvre de la Convention ;
- 27 juin, présentation du Rapport CAT, SPF Affaires étrangères ;
- 31 août, réunion à la Ligue des droits de l'Homme concernant le rapport alternatif CAT ;
- 6 septembre, Françoise Pissart et Pascale Taminiaux, Fondation Roi Baudouin ;
- 20 septembre 2012, Sophie Graillat, Présidente de DEI Paris, présentation du processus de création de la CODE, de réalisation du rapport alternatif, etc., Paris ;
- 25 septembre, Patrick Dupriez (Président du Parlement wallon), Alain Maron (député bruxellois), Alexandre Azer-Nessim (service étude ECOLO), Catherine Morenville (conseillère politique cocof), Mathieu Debacker (conseiller politique sur les matières personnalisables).

3) « On parle de nous... »

La CODE a pour objectif de diffuser largement son travail, notamment compte tenu de sa mission d'éducation permanente. Nous constatons que notre travail est utilisé par d'autres dans divers cadres. En voici quelques illustrations :

Des sites Internet de plus en plus nombreux proposent des liens vers celui de la CODE. Ce sont ceux de nos membres et partenaires, bien entendu, mais d'autres sites sont aussi concernés. Ainsi, le portail officiel belgium.be propose une rubrique famille/enfants/droits de l'enfant reprenant une dizaine de sites Internet. Le premier est celui de la CODE. D'ailleurs, à titre d'illustration, pour la période allant d'octobre 2009 à avril 2013, nos données indiquent 779 visites du site de la CODE au départ du site belgium.be. Des liens vers notre site existent aussi sur le site de la Fédération Wallonie-Bruxelles²⁰ ou sur le site officiel de la Région de Bruxelles-Capitale www.bruxelles.irisnet.be, sur celui d'enseignement.be, d'Infor Jeunes, etc.

De plus, certaines de nos publications sont évoquées dans des forums, par exemple celui de « Au féminin », dans le cadre d'un échange entre internautes sur l'hébergement d'enfants de parents séparés (octobre 2010).

Parallèlement, plusieurs supports professionnels reviennent sur les publications de la CODE. Il s'agit de : Alter Educ, Bulletin du Centre international de référence pour les droits de l'enfant privé de famille (Genève), Contact (journal périodique du Comité de contact des organismes de jeunesse), Eduquer (Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente), Kluwer, le Journal du Droit des Jeunes (JDJ). Une action d'information relative au « Décret inscriptions »²¹, à l'initiative de divers partenaires (Infor Jeunes, Service Droit des Jeunes (SDJ), Délégué général aux droits de l'enfant, etc.) fait également référence au travail d'analyse de la CODE.

Interrogées lors de l'évaluation du contrat-programme de l'éducation permanente, les associations membres de la CODE témoignent de ce que le travail de la CODE est un excellent matériel de réflexion et d'action pour leur propre association. Il est utilisé par des tiers (membres ou non) dans le cadre de l'élaboration de fiches pédagogiques, d'articles, etc. Les relais sont nombreux : experts, parlementaires, formation des enseignants, associations à un niveau international, etc. Les membres témoignent de ce que les analyses de la CODE constituent de bonnes synthèses de problématiques particulières liées aux droits de l'enfant et y renvoient régulièrement les personnes, étudiants etc. qui les consultent sur le sujet. Le Rapport alternatif sur les droits de l'enfant également enrichit leurs réflexions.

Last but not least, en 2012, la CODE a été interviewée par la presse à diverses reprises :

- 27 janvier, interview par Cédric Vallet sur la nouvelle proposition de loi relative à la mendicité des mineurs, publication dans Alter 15 jours plus tard ;
- 26 mars, interview radio par Georges Lauwerijs (RTBF Radio en direct/L'expresso) sur les compétences usurpées et les mineurs étrangers ;

²⁰ La page suivante cite les travaux de la CODE : <http://www.federation-wallonie-bruxelles.be/index.php?id=553>

²¹ Il s'agit d'un document informatif (prenant la forme d'une marguerite) publié en mars 2011.

- 25 juillet, interview par Alain Carlier (RTBF radio/la première) pour diffusion dans le Journal parlé de 13h, sur les « boîtes à bébés » ;
- 26 juillet, Invité à Matin Première RTBF Radio par Eddy Caekelberghs, puis Questions publiques, sur les « boîtes à bébés » ;
- 9 août, interview par Virginie Tiberghien (Journal « En marche », Mutualité chrétienne), concernant les « boîtes à bébés ».

Il est très clair que le vecteur d'informations de la presse est un moyen de communiquer notre travail particulièrement utile et performant pour toucher le grand public.

6.7. Communication

1) Site Internet

Le site Internet de la CODE www.lacode.be (qui a été créé en 2003, puis remodelé en 2009) connaît une bonne visibilité. En 2012, il a bénéficié d'une moyenne de 89 visites par jour (avec des pics allant jusqu'à 223 visites sur une journée), ce qui correspond à une augmentation de 16 visites quotidiennes par rapport à l'année 2011.

Notre site présente des informations sur la CODE et ses membres, un agenda d'activités qui se déroulent en faveur d'un meilleur respect des droits de l'enfant (en Belgique principalement), des actualités, un focus, nos publications, de la documentation et des liens vers d'autres acteurs ou institutions utiles. Ce site s'adresse tant aux professionnels qu'au grand public. Par ce biais, nous espérons œuvrer pour une sensibilisation plus large des principes défendus par la Convention relative aux droits de l'enfant.

D'une manière générale, la CODE y est clairement présentée, en mettant en exergue ses missions, son équipe, sa charte, ses membres, ses collaborations extérieures, et ses subsides.

La rubrique « Publications » comprend toutes les analyses et études de la CODE. Elle se présente par thématique et fournit une large base d'informations relatives aux droits de l'enfant.

Les sous-dossiers des « Publications » sont les suivants :

- Accueil, extrascolaire et temps libre
- Adoption et origines
- Aide et protection de la jeunesse
- Communiqués de presse et lettres ouvertes
- Coopération au développement
- Culture
- Droit international
- Droits de l'enfant
- Education aux droits de l'enfant
- Enfants de parents détenus en prison
- Enseignement
- Famille
- Interpellations politiques
- Médias
- Migration
- Participation des enfants

- Pauvreté et mendicité
- Politique générale des droits de l'enfant
- Rapports généraux et alternatifs sur les droits de l'enfant
- Santé
- Violence

En 2012, les thèmes des publications de la CODE les plus visitées ont concerné : la santé (5% de l'ensemble des visites du site), la pauvreté et la mendicité (2,6 %), les rapports et interpellations aux politiques (2,2 %), la migration (2,1%), l'aide et la protection de la jeunesse (1,9 %), ainsi que l'adoption et la recherche des origines personnelles (1,7 %).

La rubrique « Documentation » fournit au visiteur des informations générales concernant les droits de l'enfant (textes « officiels », divers rapports généraux, etc.).

Tous les documents évoqués dans le présent rapport d'activités sont disponibles sur notre site Internet.

Ce site est plus particulièrement ouvert au public via les rubriques « Actualités » et « Agenda ». La rubrique « Actualités » reprend notamment l'information relative à de nouveaux sites, la sortie de livres ou films en lien avec les droits de l'enfant, des campagnes de nos membres et partenaires, etc. De son côté, la rubrique « Agenda » annonce les colloques, débats, journées d'étude, formations, etc. ayant les droits de l'enfant comme fil rouge. Notons que toute association peut nous contacter pour la mise en ligne d'informations pertinentes. Nous souhaitons ainsi que notre site soit un carrefour d'informations en ce qui concerne les droits de l'enfant.

A ce jour, tous documents confondus, la section relative à l'agenda est la plus consultée (29,2% des visites). Viennent ensuite celles relatives aux publications (24,5%), aux actualités (23,5%) puis à la présentation de la CODE (14,3%, où la page de présentations des membres est la plus visitée).

Enfin, notons que de nombreux sites Internet proposent des liens vers celui de la CODE. Ses visites se font d'ailleurs en grande partie via le moteur de recherche google (preuve s'il en est que notre site est bien référencé), puis des portails d'informations et de services généraux ou spécifiques (www.belgium.be, www.droitsenfant.org, www.liensutiles.org) et enfin, de sites de différents partenaires et membres (DEI, CRIN, JDJ, bruxellestempstlibre.be/Badge, CNDE,...).

2) Informations aux membres

La CODE envoie et transfère très régulièrement des informations aux membres par mail.

Constatant que parfois, ces mails étaient très nombreux, nous avons pris l'initiative de rassembler dans une « feuille d'infos des droits de l'enfant » les informations non urgentes et émanant d'autres acteurs que les membres pour éviter une surcharge de mails et également afin que l'information « droits de l'enfant » soit plus directement accessible aux membres, le tri étant réalisé parmi les autres informations.

En 2012, cette lettre d'information a été envoyée tous les vendredis ou, selon les actualités, tous les deux vendredis.

Une réflexion est menée sur l'opportunité de réaliser une lettre d'informations au départ des informations contenues sur notre site Internet grâce au programme SPIP, qui remplacerait éventuellement la lettre d'informations des membres, qui est aujourd'hui réalisée manuellement. Une lettre d'informations à destination du grand public est par ailleurs envisagée.

3) Logo et dépliant

Depuis novembre 2011, avec l'aide d'un graphiste, la CODE dispose d'un nouveau logo, ainsi que d'un dépliant de présentation, largement distribué auprès de ses partenaires, lors de colloques, etc.

7. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

L'année 2012 a été consacrée à la poursuite de nos activités d'éducation permanente, en particulier dans le cadre d'un travail de recherche sur la question des relations entre enfants placés dans l'Aide à la jeunesse et les familles d'origine. L'étude de ce nouveau sujet a été particulièrement riche notamment grâce à de nombreuses rencontres de professionnels du secteur.

Comme précédemment, nos actions d'éducation permanente ont été réalisées avec l'appui d'une bonne collaboration de nos membres, et aussi de partenaires extérieurs. Cette année, l'évaluation de notre premier contrat-programme quinquennal (2007-2011) par l'Education permanente se conclut positivement par la poursuite d'un nouveau contrat-programme pour la période 2012-2017, ce qui constitue une excellente nouvelle tant en termes de reconnaissance de notre travail que de perspectives financières.

Pour la seconde fois, nous avons collaboré à l'organisation du Festival ZERO>18, grand événement populaire à destination des enfants organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'occasion de l'anniversaire de la Convention qui s'est déroulé le 25 novembre 2012 à Bruxelles. Nous sommes en route vers une troisième édition en novembre 2013.

2012 nous a amené un 12^{ème} membre, l'Association Française Dolto. 2013 nous conduira très probablement vers un 13^{ème}, puisque les SDJ, avec lesquels la CODE collabore de longue date, ont posé leur candidature le 1^{er} mars 2013 afin de devenir membre de la CODE.

Nous avons poursuivi nos participations à plusieurs groupes de travail et nos collaborations avec divers organes institutionnels et non institutionnels. En 2012, nous sommes heureux d'avoir rejoint le Centre interdisciplinaire des droits de l'enfant (CIDE), et d'ainsi élargir notre réseau à divers acteurs universitaires.

Cette année fut riche en contacts variés et nous a permis de renforcer notre réseau grâce à d'étroites collaborations. Notre réseau est solide et dynamique, et reconnu comme tel.

Notre expertise s'est aussi élargie à de nouveaux domaines (Aide à la jeunesse notamment). Nous avons également poursuivi notre travail notamment relatif à l'enfermement des mineurs délinquants, la détention des familles en situation irrégulière, la mendicité, etc.

Sur un plan financier, nous souhaitons relever que notre situation financière est restée stable en 2012, avec, comme dit plus haut, une bonne nouvelle qu'a constituée la conclusion d'un nouveau contrat-programme avec l'Education permanente pour la période 2012-2017 mais aussi d'importantes incertitudes concernant le subside de la Ministre de la Justice (en 2012 et à terme).

En guise de conclusion, voici nos projets d'activités pour l'année à venir :

- Suivi et promotion de notre Rapport alternatif et des Observations finales du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies ;
- Poursuite des objectifs définis par l'Education permanente de la Communauté française pour la période 2012-2017 ;
- Travail en réseau avec nos membres et toutes les associations ou institutions concernées par les droits de l'enfant en Belgique ;
- Participation active aux travaux des groupes de travail que nous alimentons et qui nourrissent nos réflexions et productions ;
- Information et sensibilisation aux principes de la Convention, notamment via les actualités et les dossiers « Droits de l'enfant » de notre site Internet, ainsi que par l'entremise de nos diverses analyses ;
- Participation au comité organisateur du Festival ZERO>18, fête des droits de l'enfant, qui se déroulera en novembre 2013 ;
- Suivi des recherches réalisées sur la mendicité (2003), sur la sensibilisation des autorités publiques à la population Rom, sur une meilleure intégration des enfants Roms dans la scolarité (2004), sur la réforme de l'adoption (2005), sur le droit à connaître ses origines personnelles (2006), sur l'éducation aux droits de l'enfant (2007), sur l'évaluation des mesures prises par la Communauté française (2008), sur l'impact de la pauvreté sur la santé des enfants (2009), et sur la pauvreté des familles dans le prolongement de l'Année 2010 (2011), et sur les relations entre l'enfant placé et sa famille (2012) ;
- Mise à jour régulière de notre site Internet et création d'une lettre d'informations à destination du grand public et des professionnels du secteur ;
- Poursuite du travail de communication autour de l'identité visuelle de la CODE (création de cartes de visite, réflexion autour de la présentation des publications de la CODE, etc.) ;
- Finalisation d'un règlement de travail ;
- Planification des activités de la CODE ;
- Formation du personnel ;
- Encadrement et formation d'un stagiaire juriste aux droits de l'enfant.

Nous vous remercions pour l'attention portée au présent rapport d'activités et sommes à votre disposition pour toute information utile.

Le 31 mai 2013

**Pour la CODE,
Frédérique Van Houcke
Valérie Provost
Simon Roemen**